NIEDERSTINZEL

JANVIER 2017

Adresses utiles

Tél : 03.87.07.61.16
mairie.niederstinzel@
wanadoo.fr

Mairie de Niederstinzel
42, rue principale
57930 NIEDERSTINZEL

Maire: KLEIN Didier
Tél 03.87.07.64.74
1er adjoint: BOUR Jean Marie
Tél 03.87.07.52.69
2ème: WINKLER Alphonse
Tél 03.87.07.64.73
3ème: SCHUSTER GREIB Edgar
Tel 06.06.88.06.18

Site internet
www.niederstinzel.fr

Sécrétariat : SCHMELZER Vicky
Permanences:
Lundi de 18 à 19h
et le Jeudi de 13h30 à 16h30

POMPIERS 18

Chef de corps
WILLIG Etienne
06.74.10.86.28
06.70.77.38.90

ZAC des Terrasses de la Sarre
3, Terrasse Normandie
BP 50157
57403 SARREBOURG Cedex
Tél : 03.87.03.05.16

Communauté de Communes
Sarrebourg Moselle Sud
CCSMS

Président: Roland KLEIN
Directeur Général des Services:
Philippe MORAND

Ouverture déchèterie Berthelming
le lundi de 9h à 12h
le mercredi de 14 à 18h*
le jeudi de 14 à 18h*
le samedi de 9à12h et de 13 à 18h*
**Fermeture à 17h en période d'hiver*

Pôle Déchets
Pays de Sarrebourg

ZAC des Terrasses de la Sarre
3, Terrasse Normandie
CS 70150
57403 SARREBOURG Cedex
Tél : 0800 807 018
Gratuit depuis poste fixe

Tél: 03.87.23.72.00

TRESOR PUBLIC
12, rue de Lunéville
57400 SARREBOURG

Horaires d'ouverture:
du lundi au vendredi
8h30 à 11h 45
lundi mercredi & jeudi:
13h15 à 16h

Receveur Municipal:
Mr Jean Pierre ROY

Pour le prélèvement automatique:
*de l'impôt sur le revenu
*des taxes locales
*Facture eau du SEB
*redevance OM

Abbé Patrick MULLER
Presbytère Catholique
57400 SARRALTROFF
Tél: 06.09.62.01.76

Pasteur Christian BAUER
qui habite 67-Diemeringen
christian.bauer1@orange.fr
Tél: 03.88.91.56.48

Le mot du Maire

L'année 2016, comme la précédente, a été entachée par des faits divers liés au terrorisme: camion lancé par un fanatique dans la foule sur la promenade des Anglais à Nice lors de la Fête Nationale, assassinat d'un prêtre à St Etienne du Rouvray, victimes au marché de Noël à Berlin... Faut-il continuer à vivre avec cette crainte des attentats ? Peut-on espérer une amélioration ou faut-il craindre le pire ?

Au niveau communal, le grand chantier de l'année 2016 a été celui de la rénovation de la toiture et des façades du temple ; projet de près de 240.000 € HT, complété par la réalisation d'une rampe d'accès, le remplacement de l'escalier et du perron ainsi que le ravalement des murs du parvis de l'église catholique. Ce fut un chantier très difficile : mauvaises conditions météorologiques, malfaçons diverses, délais rallongés ; cette rénovation devant se terminer au printemps 2017. Concernant les subventions, près de 185.000€ d'aides soit environ 75% du coût final des travaux: 50.000€ de l'Etat, 40.000€ du Conseil Départemental de la Moselle, 23.000€ de la Région Grand Est, 5.000€ du Ministère de l'Intérieur, 30.000€ de la paroisse protestante, 16.000€ de l'UEPAL, 6.000€ de la Fondation du Patrimoine et plus de 15.000€ de souscription privée par les dons versés par les particuliers : 130 donateurs dont plus de 90 habitent Niederstinzel ou sont originaires de la commune : un très grand succès et un immense remerciement pour votre générosité qui démontre l'attachement d'un très grand nombre d'entre vous au patrimoine de la commune. Pour info, on peut encore participer à cette souscription exemplaire dans le Sud Mosellan jusqu'à la fin des travaux.

La voirie définitive de la rue du Coteau au lotissement fut le 2ème grand chantier de l'année : 53.500€ HT de travaux subventionnés à 10.700€ par la Région Grand Est et 4.000€ du Ministère de l'Intérieur. Pour financer l'ensemble de ces travaux 2016, la commune a contracté un emprunt de 80.000€ sur 10 ans au taux incroyablement bas de 1%.

L'année 2017 verra la réfection des vitraux du temple pour compléter sa rénovation puis le chantier suivant, financé par la Comcom de Sarrebourg Moselle Sud, sera le déploiement de la fibre pour l'accès internet à Très Haut Débit.

Le 2ème semestre verra certainement le démarrage des travaux d'assainissement ; le futur «chantier du siècle» pour Niederstinzel puisque tout le village sera concerné avec plus de 1.000.000€ HT de travaux financés par la Comcom qui a maintenant la compétence totale de l'assainissement. Nous profiterons de ces travaux pour refaire ou faire des trottoirs et éventuellement des enfouissements de réseaux en fonction de nos possibilités financières mais surtout des subventions que nous arriverons à trouver.

La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud qui, depuis le 1er janvier de cette année, regroupe 76 communes, 107 élus et près de 47.000 habitants aura un rôle de plus en plus important dans la gestion de la vie communale à travers ses nombreuses et nouvelles compétences et l'on peut s'interroger sur l'avenir à court terme de nos petites communes.

Je termine en remerciant l'équipe municipale : les adjoints, les conseillers municipaux et le personnel communal pour leur implication en de maintes occasions en 2016.

Remerciements aux partenaires publiques et privés, leurs personnels et aux élus pour leurs aides et soutiens financiers : Etat, Région Grand Est, Conseil Départemental de la Moselle, Député et Sénateurs, Comcom de Sarrebourg Moselle Sud, Fondation du Patrimoine.

Félicitations et remerciements aux associations locales pour leur dynamisme, leurs diverses animations et encouragements pour l'année à venir pour persévérer dans cette dynamique et souhait de longévité à la nouvelle association « Anim'Stinzel ».

Remerciements à nos concitoyens pour leur participation aux diverses manifestations locales et pour le fleurissement de notre commune.

Pour conclure, je me fais l'interprète du conseil municipal et du personnel communal pour vous formuler mes meilleurs vœux de santé et de bonheur dans votre vie personnelle et familiale.

Bonne Année 2017

Le Maire : Didier KLEIN

Cérémonie des vœux

Yannick Muller, benjamin du conseil municipal, exprimait sa perplexité : « Comment parler de joie de vivre et de bonheur après les massacres de l'année 2015 et leur cortège de victimes ? »
Il a trouvé la solution: un poème de Jacques Brel; texte datant de 1968 mais plus que jamais d'actualité : des souhaits de rêves, d'amour, d'oubli, de passion, de silence, de chants d'oiseau et de rires d'enfants. Le poète appelait aussi à « résister à l'enlisement et à l'indifférence » et il invitait les jeunes à « ne pas renoncer à l'aventure, la vie, l'amour. » Il concluait que le bonheur était le vrai destin de l'humanité. Ceci dit, le jeune élu municipal s'est éclipsé et est revenu avec sa guitare, sous les traits du chanteur Michel Polnareff, son idole. Il a chanté avec un bel entrain le célèbre tube: « Nous irons tous au paradis » et ce n'est qu'après ce philosophique intermède musical que le maire a pris la parole.

De la poésie aux réalités

Après avoir salué l'assistance, Didier Klein est revenu lui aussi sur les assassinats juste avant les retrouvailles pour les vœux. Dix-sept chandelles avaient été allumées ce soir-là en hommage aux victimes de la haine née d'une pseudo-idéologie religieuse. Et personne ne pensait que la barbarie basculerait dans l'horreur avant la fin de l'année. Le maire en a appelé aux grands élus pour agir contre les menaces du fanatisme. Passant de l'actualité nationale à la locale, il a rendu compte des réalisations plus modestes que d'habitude, en raison des dépenses consacrées à la salle des fêtes. Le Préau a coûté 420 000 € HT, dont 300 000 de subventions et 120 000 à la charge de la commune. « il faut recharger les batteries », a plaisanté le maire. Puis il a détaillé les autres dépenses : photocopieur, ordinateur, broyeur—faucheuse d'accotement, avec subvention de l'Etat de 1 500 €. Il a cité aussi la démolition d'une maison menaçant ruine, la dispersion des gravats sur les chemins communaux, la rénovation de la carte communale et ses conséquences au plan de l'urbanisme.

De belles satisfactions

Le maire s'est réjoui du succès de la salle « Le Préau » qui a accueilli 45 réunions & manifestations en 2015 et du label 2 fleurs, obtenu en 2009, et qui a été revalidé par le jury régional. Le maire a félicité et remercié tous ceux qui ont contribué à cette réussite. Il a fait de même avec les dirigeants des associations, dont il a rappelé les manifestations. Le maire a signalé également la création d'une association de gestion du Préau et a invité l'auditoire à contribuer à lui trouver un nom.

Appel aux dons

Le maire est passé aux évènements et projets pour 2016 : le recensement de la population, la rénovation du temple avec appel aux dons, et la voirie rue du Coteau. Il a signalé les projets de la CCSMS au plan de l'assainissement et des réseaux de très haut débit internet, ainsi que de la mutualisation des achats. Didier Klein a conclu par un tour d'horizon des changements induits par la réforme territoriale, le débat en cours sur le choix entre 2 communautés ou une seule, et la réforme onéreuse des Régions qui sera surtout bénéfique aux grands élus et hauts fonctionnaires.
L'assemblée a ensuite partagé le verre de l'amitié.

Les délibérations des différentes séances ont été adoptées à l'unanimité sauf mention contraire.

Séance du 17 janvier

Absente excusée : KLEIN Céline

ATTRIBUTION DES 4 LOTS DE LA RENOVATION DU TEMPLE

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations décidant la réfection des façades et de la couverture du temple.

Vu le rapport présenté par l'architecte Christian Fischer, maître d'œuvre, ainsi que les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres réunie le 18 décembre 2015 et le 18 janvier 2016 qui a décidé de retenir les entreprises suivantes :

N° du lot	Désignation du lot	Nom et adresse de l'Entreprise	Montant HT
1	Maçonnerie – Pierre de Tailles – Enduits Options 3-4-5-6-7 comprises	PIANTANIDA SAS 88580 SAULCY–SUR-MEURTHE	88 255,00
2	Couverture – Zinguerie – Paratonnerre Option 1 comprise	ANDRE JUVILLE 57260 DIEUZE	71 283,51
3	Menuiseries extérieures bois	ETTWILLER 57230 BITCHE	9 050,00
4	Gros Œuvre rampe d'accessibilité Option 1 comprise	IRION SAS 67260 SARRE-UNION	38 277,76

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- de retenir les entreprises choisies par la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents actes à intervenir avec les différentes entreprises,

MAITRISE D'ŒUVRE REFECTION FACADES ET DE LA COUVERTURE DU TEMPLE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2011 attribuant la maîtrise d'œuvre à l'architecte Christian Fischer pour les travaux de réfection des façades et de la couverture du temple,
Vu l'estimation prévisionnelle des travaux de 206 866,26 € HT,
Vu le montant des honoraires fixé à 5 %,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir,

MAITRISE D'ŒUVRE REALISATION RAMPE ACCESSIBILITE

Le Maire informe le conseil municipal que l'architecte Christian Fischer réalisant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfections des façades et de la couverture du temple propose un forfait de 500 € pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'une rampe d'accessibilité au temple,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- confie la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une rampe d'accessibilité au temple à l'architecte Christian Fischer pour un forfait de 500 €,
- autorise le maire à signer tous les documents à intervenir,

COORDINATEUR SECURITE – SANTE DE LA RENOVATION DU TEMPLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un coordinateur de sécurité et de protection de la santé doit être nommé pour les travaux de réfection des façades et de la couverture du temple.
Vu les différentes offres présentées,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer cette mission à l'entreprise STRAUMANN Patrick de 57370 PHALSBOURG pour un montant HT de 2 173 euros,
- autorise le maire à signer la convention à intervenir avec l'entreprise STRAUMANN Patrick.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2016 et pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015 :

Articles :
21311 : Hôtel de ville : 1 250 €
21534 : Réseaux d'électrification : 1 500 €
2183 : Matériel de bureau & info : 2 000 €
2188 : Autres immo. Corporelles : 1 000 €

VENTE DE TERRAIN PARCELLE 254 SECTION 3

Le Maire informe le conseil municipal que M & Mme LILAS Marc demeurant 30, rue Saint Jean à 57635 BROUVILLER désirent acquérir la parcelle 254 section 3 au lieudit « Muhlberg » d'une superficie de 20 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de vendre la parcelle 254 section 3 au lieudit « Muhlberg » d'une superficie de 20 ares pour un montant TTC de 22 800 euros (vingt-deux mille huit cents euros toutes taxes comprises),
- les différents équipements desservant cette parcelle (eau potable, électricité BT, téléphone, assainissement eaux usées et eaux pluviales en partie arrière de la parcelle) seront réalisés avant le 1er avril 2016 et pris en charge par la commune,
- autorise le maire à signer l'acte à intervenir chez le notaire,
- les frais divers étant à la charge de l'acquéreur,

Texte adopté par 9 voix pour, l'adjoint Jean-Marie Bour ayant quitté la salle durant ce point et n'ayant pas participé au vote.

DEMANDE DE SUBVENTION MINISTERE DE L'INTERIEUR VITRAUX DU TEMPLE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'en complément des travaux de réfection des façades et de la couverture du temple il y a lieu de rénover les vitraux et d'y mettre des protections.

Vu le montant total estimatif des travaux chiffré à 21 866,20 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de réaliser ces travaux,
- s'engage à couvrir la partie à la charge de la commune avec inscription au budget,
- sollicite une subvention exceptionnelle auprès de Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire,
- autorise le Maire à faire toutes les démarches pour la réalisation de ces travaux,

DEMANDE DE SUBVENTION MINISTERE DE L'INTERIEUR—VOIRIE RUE DU COTEAU

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la réalisation des travaux de la voirie rue du Coteau

Vu le montant total estimatif des travaux chiffré à 49 990,00 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de réaliser les travaux de la voirie rue du Coteau,
- sollicite une subvention exceptionnelle auprès de Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire,
- autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation de ces travaux,

VENTE BOIS SUR PIED

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de vendre du bois sur pied à des particuliers pour des arbres situés sur des propriétés communales en bordure de fossés et de chemins communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- fixer le prix de vente à 5 € le stère,
- de faire signer un contrat de vente aux particuliers intéressés par cette exploitation de bois sur pied,

SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Maire informe le conseil municipal de la notification par le Conseil Départemental d'une subvention dans le cadre d'AMITER d'un montant de 40 000 € pour les travaux de réfection des façades et de la couverture du Temple.
Le conseil municipal exprime ses plus vifs remerciements à Monsieur le Président du Conseil Départemental Patrick Weiten pour l'attribution de cette subvention et aux conseillers départementaux Mme Christine Herzog et M. Bernard Simon pour leurs soutiens pour faire aboutir ce projet.

Restauration du temple : peu de sous mais des idées …

Pour financer la restauration du temple, la municipalité a recours non seulement aux demandes de subventions, mais aussi à une souscription gérée par la délégation lorraine de la Fondation du Patrimoine. Cette souscription vise à mobiliser le mécénat populaire. Les particuliers désirant participer par un don bénéficieront d'avantages fiscaux non négligeables. La fondation est représentée par Paul Schwartz.
Didier Klein annonce la couleur : Il fut un temps où le village comptait plus de 900 habitants. A présent, il en compte moins de 300, mais il a de beaux restes. Il peut être fier de ses 2 fleurs au palmarès des villages fleuris, de sa vie associative, de sa « Wasserburg » de Geroldseck, l'un des rares châteaux de plaine de la Lorraine, malheureusement en ruines, de ses autels latéraux classés à l'église, de son ossuaire inscrit lui aussi au patrimoine. Le Maire cite aussi le grand homme de Niederstinzel : l'ingénieur Georges Imbert : inventeur du gazogène permettant aux voitures de rouler sans pétrole.

L'église date du XVIIe siècle et le temple du XXe bâti en 1934. C'est ce dernier qu'il convient de restaurer. Restauration des façades, réfection de la toiture, des zingueries, enduits des murs du perron, remplacement ou restauration des portes, fenêtres et vitraux, création d'un accès handicapés et autres détails, le tout devant coûter 230.000 €, alors que le budget communal plafonne à 150.000 €. Didier Klein a présenté un budget estimatif des aides: 50.000 € de la DETR (Etat), 40.000 € du Département (programme Amiter), 30.000 € de la paroisse protestante, 16.000 € de l'UEPAL (Union des églises protestantes d'Alsace Lorraine). La participation de la fondation dépendra du résultat des souscriptions et de la mise de fonds communaux.
La parole aux hôtes: Paul Schwartz expose le mode de calcul de l'aide de la Fondation et Bernard Simon, le Conseiller Départemental, les modalités du dispositif « Amiter ». Le Président de la CCSMS Roland Klein voit l'affaire sous l'angle communautaire et se dit soucieux de la baisse des dotations de l'Etat. Il expose les difficultés croissantes des communes à sauver leur patrimoine citant notamment le château de Fénétrange et glissant malicieusement « il faut des maires malins! ». Le pasteur Christian Bauer félicite le Maire de son initiative courageuse et Annelise Hugenell, présidente du conseil presbytéral se dit heureuse de cette initiative municipale dans le village où elle a enseigné pendant 25 années puis confirme la participation paroissiale. Sur la même lancée, la vice présidente Marie Louise Kruger, qui est à la fois la fée du logis et l'organiste du temple déclare: « je suis heureuse car ça tombait de partout ». Dernier à s'exprimer, l'architecte Christian Fischer remercie le Maire de sa confiance et promet d'utiliser des matériaux de qualité et de respecter les directives de l'architecte des Bâtiments de France pour ce beau chantier.

Séance du 23 février

DEMANDE DE SUBVENTION DETR — REFECTION DES VITRAUX DU TEMPLE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'en complément des travaux de réfection des façades et de la couverture du temple il y a lieu de rénover les vitraux et d'y mettre des protections.

Vu le montant total estimatif des travaux chiffré à 21 866,20 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- sollicite la subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- autorise le Maire à faire toutes les démarches pour la réalisation de ce projet,

DEPENSES FETES ET CEREMONIES A IMPUTER AU 6232

Le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.

Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année,…
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors de naissances, mariages, départs à la retraite, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'affecter les dépenses détaillés ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

GROUPEMENT DE COMMANDE « AIRES DE JEUX & EQUIPEMENTS SPORTIFS »

Le Maire informe le conseil municipal du lancement par la CCSMS d'un groupement de commande concernant les contrôles des aires de jeux et équipements sportifs.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales
Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 8-VII-1°,
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commande concernant le contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs,
Considérant qu'eu égard à la démarche de mutualisation engagée, la commune d'Imling entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer au groupement de commande pour le marché « contrôle des aires de jeux & des équipements sportifs » coordonné par la commune d'Imling.
- autorise le Maire à signer la convention constitutive.

MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE FENETRANGE

Le Maire informe le conseil municipal du projet de fermeture, par l'administration fiscale, du Centre des Finances Publiques de Fénétrange et le rattachement de son personnel au sein des services du Centre des Finances Publiques de Sarrebourg.
Le Maire propose de voter une motion contre cette décision de fermeture afin de tenter de maintenir ce service public en milieu rural.

Considérant :

- que la présence sur le secteur de Fénétrange de vingt communes, d'un syndicat des eaux, d'une maison de retraite génère un nombre important d'écritures comptables ;
- que la proximité avec les services du Trésor permet aux élus des petites communes rurales de bénéficier d'un conseil primordial dans la gestion budgétaire et financière de leurs communes ;
- que la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange, aujourd'hui fusionnée au sein de la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle sud, avait acquis en 2002 un bâtiment afin d'y reloger les services du Trésor et ceux de La Poste de Fénétrange, et y avait réalisé des travaux afin de contribuer à la modernisation et au maintien de ces services publics ;
- que la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange, ayant reçu des services de l'Etat la garantie de la pérennité du Centre des Finances Publiques de Fénétrange, avait ainsi réalisé des investissements conséquents, à hauteur de 186 000 €, afin de proposer des locaux plus adaptés et répondant aux normes réglementaires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte une motion en faveur du maintien du Centre des Finances Publiques de Fénétrange ;
- autorise le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

INDEMNITE MAIRE ET ADJOINTS

Le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1er janvier 2016, conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, lorsque l'indemnité du Maire avait été fixée à un taux inférieur au taux maximum, le conseil municipal devra délibérer pour prendre en compte le nouveau montant d'indemnité du Maire, qui ne peut être inférieur au taux maximal.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- fixe l'indemnité du Maire au taux de 17 % de l'indice brut 1015 à partir du 1er janvier 2016 les indemnités des adjoints restent inchangés soit :

	Nom	% du taux de l'indice brut 1015
1er adjoint	BOUR Jean-Marie	4 %
2e adjoint	WINKLER Alphonse	4 %
3e adjoint	SCHUSTER-GREIB Edgar	5 %

Texte adopté à 10 voix pour, le maire Didier Klein n'ayant pas participé au vote.

DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- En application du 2e alinéa de l'article L211-1 du Code de l'Urbanisme, les communes dotées d'une carte communale approuvée, peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte.
- Il apparaît utile d'instituer un droit de préemption pour faciliter la mise en œuvre du projet de création et viabilisation de terrains constructibles dans le secteur A de la carte communale pour les parcelles Section 1 : n° 8, 79, 81, 90, 91, 97, 178, 209, 210, 215, 216, 217, 218 et 219.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'instituer un périmètre de droit de préemption en vue de création et viabilisation de terrains constructibles dans le secteur A de la carte communale pour les parcelles Section 1 : n° 8, 79, 81, 90, 91, 97, 178, 209, 210, 215, 216, 217, 218 et 219.
- donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les articles L2122-17 et L2122-19 sont applicables en la matière.
- précise que le Droit de Préemption entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux : le Républicain-Lorrain et les Dernières Nouvelles d'Alsace

Une copie de la délibération et du plan annexé sera transmise :

- à Monsieur le Préfet,
- à Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux,
- à Monsieur le Président du conseil supérieur du notariat,
- à la Chambre constituée près du Tribunal de Grande Instance,
- aux greffes du même Tribunal,

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L213-13 du Code de l'Urbanisme.

MOTION REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE D'ALSACE MOSELLE

Le Maire informe le conseil municipal de l'évolution, depuis le 1er janvier 2016, du système de complémentaire santé obligatoire avec un financement partagé à 50-50 entre salariés et employeurs alors que pour l'Alsace et la Moselle, ce financement est porté par les seuls salariés.

Il propose de voter la motion ci-après pour sauvegarder le régime local :

Le régime local d'Alsace-Moselle confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Le conseil municipal de Niederstinzel souhaite témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, il soutient sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soin minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Il adopte cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : adopte à l'unanimité cette motion.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE "LE PREAU"

Le Maire informe le conseil municipal de la création d'une nouvelle association dénommée "Anim'Stinzel", dont le siège est au 42, rue principale à 57930 NIEDERSTINZEL et qui a pour but de réaliser des activités culturelles, sportives et de loisirs.
A cet effet, il propose de mettre gratuitement à la disposition de "Anim'Stinzel" la salle communale "Le Préau" pour ses activités par convention de mise à disposition.
L'association devra être assurée contre l'ensemble des risques pouvant porter préjudice à la Commune dont elle pourrait être déclarée responsable et la commune sera représentée au Comité de "Anim'Stinzel" par 4 membres du conseil municipal dont le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle communale "Le Préau" à l'association "Anim'Stinzel"

VENTE TERRAIN COMMUNAL

Vu la demande de Madame GIRAUDO Michèle et Monsieur BAGARD Cyrille, souhaitant acquérir la parcelle n° 290 – section 3 au lieudit « Muehlberg »
Vu l'abornement réalisé par le Cabinet Lambert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de vendre la parcelle n°290 section 3 d'une superficie de 13,21 ares au lieudit « Muehlberg » à Madame GIRAUDO Michèle et Monsieur BAGARD Cyrille pour un montant de 200 € TTC (deux cents euros),
- l'arpentage de la parcelle ainsi que le dépôt des documents au cadastre et inscription au livre foncier ont été réalisés et sont pris en charge par les acquéreurs,

♦ autorise l'adjoint Jean-Marie BOUR à signer l'acte administratif à intervenir.

Les époux WILLIG Walter et Aline ont fêté leur 85ème anniversaire en Février et Mars.

De nombreux bénévoles au nettoyage de printemps

La soirée des récompenses organisée en mars à l'intention des mains vertes du village a eu une suite pour le moins bénéfique pour la commune. En effet, les volontaires ont été nombreux à répondre à l'appel du maire Didier Klein à participer à la première journée de bénévolat et de nettoyage de printemps. Les habitants ont démontré qu'ils sont de plus en plus sensibilisés à la qualité de leur environnement et prêts à s'investir dans cette démarche devenue indispensable pour l'embellissement de la commune.

En ce début de printemps, plus de 25 personnes étaient présentes dès 8 h du matin pour réaliser les différents travaux. Ils se sont déroulés dans la bonne humeur; les bénévoles n'ont pas hésité à se reconvertir en paysagistes pour la taille des rosiers et d'autres aménagements paysagers. Tout a été passé au crible, notamment le décrépissage du mur d'enceinte du parvis de l'église catholique et la mise en peinture des bouches d'incendie… Les dames étaient également à l'œuvre pour refaire une beauté à la salle communale Le Préau.

À midi, un repas convivial a rassemblé la joyeuse troupe, avant qu'elle ne reparte d'un bon pied l'après-midi. En fin de chantier, le maire a chaleureusement remercié les citoyens qui sont toujours présents lorsqu'il s'agit de préserver la qualité de vie dans cette commune, qui a obtenu le label 2 fleurs en 2009 et le préserve depuis. Didier Klein a précisé que la prochaine journée d'embellissement aura lieu au mois de juin, avant la grande marche populaire internationale organisée par le club SCL (Sport-Culture-Loisirs), présidé par Alphonse Winkler.

Défibrillateur : apprendre le geste salvateur

Pour apprendre à utiliser le défibrillateur de Niederstinzel, le maire Didier Klein a organisé une séance de démonstration dans la salle « Le Préau ». 24 personnes de tous âges ont répondu à l'invitation.
Il les a remercié de leur présence avant de présenter son collègue Franck Becker, maire d'Imling et urgentiste à l'hôpital de Sarrebourg. Ce dernier a d'abord donné des informations sur le motif de la Communauté de Communes Sarrebourg-Moselle Sud (CCSMS) d'équiper tous les villages : la possibilité de sauver des vies. En effet; plus de 50 000 décès par arrêt cardiaque surviennent chaque année en France, mais le taux actuel de survie pourrait grimper de 5 à 35 % si les bons gestes de secours étaient effectués dans les premières minutes de l'incident.
Pour cela, il faut avoir l'équipement sous la main et savoir s'en servir. Franck Becker a donné aussi des informations sur l'appel d'offres de la CCSMS pour le choix des équipements les mieux adaptés aux besoins : des appareils à la fois fiables et faciles à utiliser. Il a abouti à l'achat de deux types d'appareils de marque française : un DAE Schiller automatique et un DSA semi-automatique. Ils sont fabriqués à Wasselonne. Équipés de piles au lithium et d'une carte mémoire, ils sont intelligents et capables de faire le bon diagnostic, ce qui empêche tout choc électrique intempestif en cas d'erreur de manipulation.

Une démonstration édifiante

Une première démonstration du DAE, défibrillateur automatique, a lieu sur un mannequin d'instruction. L'appareil vaut 2 200 € et la maintenance est assurée par la CCSMS. Et il parle! L'appareil donne en effet des ordres précis sur ce que le secouriste doit faire, à commencer par appeler les secours en chiffrant le 15 ou le 18… Impossible de se tromper. Une trousse d'accessoires offre les outils éventuellement nécessaires (rasoir, ciseaux…). Il faut sélectionner les électrodes en fonction de l'âge de la victime, et les positionner comme indiqué sur le schéma joint. Les consignes sont précises : avant la mise en place, mettre la victime au sec, éviter les flaques d'eau. Au moment des chocs électriques, ne pas la toucher. Après le choc, ne pas éteindre l'appareil. Le laisser en place jusqu'à l'arrivée des secours… La première démonstration a été suivie d'un appel à l'assistance. Un jeune ado s'est dévoué. Il a appris les bons gestes en quelques minutes. C'est enfantin. Une jeune femme a suivi son exemple.

Gérer la panique

Pendant les exercices, le spécialiste a donné des informations sur le fonctionnement du cœur, la différenciation entre arrêt cardiaque, infarctus, syncope et AVC. Le recours au massage cardiaque est de toute façon prioritaire, car possible avant la mise en place du DAE. C'est alors qu'une dame soulève la question pertinente de la panique.

Comment réagir sans s'affoler devant un époux inanimé à terre. C'est là qu'intervient la formation. Il faut apprendre les gestes qui sauvent tout en gardant son sang-froid. Une vive discussion s'est engagée. Selon Franck Becker, ces gestes simples devraient même figurer au programme scolaire.
Une bonne hygiène de vie, un suivi médical, les dangers du tabagisme, d'une vie trop sédentaire, les gestes qui sauvent : tout s'apprend. Reste à persuader les habitants que c'est possible…

Séance du 15 mars

Absent excusé : HEMMERTER Jacky,

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION & DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte de gestion établit par le receveur municipal est présenté. Il en ressort un excédent global de clôture de 53 180,43 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31,
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'exercice 2015,
Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget 2015 qui peut se résumer de la façon suivante :

En Fonctionnement :

Recettes	:	185 014,53 €
Dépenses	:	124 013,27 €
Soit un excédent de fonctionnement:		61 001,26 €

En Investissement :

Recettes	:	172 783,52 €
Dépenses	:	180 604,35 €
Soit un déficit d'investissement :		- 7 820,83 €
Résultat de clôture 2015 :		53 180,43 €

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION & DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2015

Le compte de gestion du lotissement établit par le receveur municipal est présenté. Il en ressort un déficit global de clôture de 46 964,51 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31,
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'exercice 2015,
Considérant la concordance du compte de gestion du lotissement retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif du lotissement retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du lotissement du budget 2015 qui peut se résumer de la façon suivante :

En Fonctionnement :

Recettes	:	139 214,49 €
Dépenses	:	139 214,49 €
Soit	:	0 €

En Investissement :

Recettes	:	133 312,13 €
Dépenses	:	180 276,64 €
Soit un déficit d'investissement	:	-46 964,51 €
Résultat de clôture 2015 :		- 46 964,51 €

BUDGET PRIMITIF 2016 DU LOTISSEMENT

Le Maire expose en détail au conseil municipal les chiffres du Budget Primitif 2016 du lotissement au lieu dit “Serbel”.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le Budget Primitif 2016 du lotissement en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION :	DEPENSES	RECETTES
- D’EXPLOITATION	134 974,00 €	134 974,00 €
- D’INVESTISSEMENT	155 464,00 €	155 464,00 €

SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d’attribuer les subventions ci-après pour l’exercice 2016.

- Amicale des Sapeurs-Pompiers	600,00 €
- Association “Sport Culture Loisirs”	200,00 €
- Anim’Stinzel	200,00 €
- Donneurs de Sang Bénévoles	100,00 €
- Les Métronomes de Bénestroff pour l’animation musicale de la cérémonie du 8 mai	150,00 €
- Association Accompagnant des Personnes Handicapées ou âgées	50,00 €
- Fondation du Patrimoine	50,00 €
- Divers	250,00 €

ENCAISSEMENT CHEQUE DEGREVEMENT

Le Maire informe le conseil municipal que l’Etat a procédé à un dégrèvement de la taxe foncière suite à la sécheresse de l’été 2015. A cet effet la commune a réceptionné un chèque d’un montant de 70 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le chèque d’un montant de 70 euros.

DIVERS

A) Subvention Ministre de l’Intérieur - Réfection des façades et de la couverture du temple

Le Maire informe le conseil municipal que le Ministre de l’Intérieur attribue une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire à la commune de Niederstinzel pour le projet de réfection des façades et de la couverture du temple d’un montant de 5 000 €.
Le conseil municipal exprime ses plus vifs remerciements à Monsieur le Député Alain Marty pour être intervenu en permettant l’attribution de cette subvention.

B) Subvention Ministre de l’Intérieur - Réfection des vitraux du temple

Le Maire informe le conseil municipal de l’octroi par le Ministre de l’Intérieur d’une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire d’un montant de 1 500 € pour la réfection des vitraux du temple suite à l’intervention de Monsieur Jean-Louis Masson, Sénateur de la Moselle.

Le conseil municipal exprime ses plus vifs remerciements à Monsieur Le Sénateur pour l’attribution de cette subvention.

C) Souscription Fondation du Patrimoine

Le Maire informe le conseil municipal de la signature de la convention pour la souscription des travaux de réfection des façades et de la couverture du temple en présence de Monsieur SCHWARTZ Paul, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine. Les dépliants seront distribués après la fin du montage des échafaudages nécessaires à ces travaux.

Village fleuri : le temps des récompenses

« Les mains vertes du village ont répondu en grand nombre à l'invitation du maire. Didier Klein les a conviées à découvrir en images et musique le village labellisé 2 fleurs.
Un exploit unique dans le secteur du sud mosellan. »

Le maire de Niederstinzel a reçu Yves Tusch, vice-président de la Communauté de Communes de Sarrebourg-Moselle Sud, à l'occasion de la remise des récompenses du concours Villages fleuris.
« Depuis quand l'opération Villages fleuris existe-t-elle à Niederstinzel ? » a questionné le maire. Personne n'a été en mesure de lui donner la bonne réponse : un quart de siècle.
Depuis 25 ans en effet, les villageois participent à l'opération qui s'est soldée par le label "une fleur" en 2007 et "deux fleurs" depuis 2009. Au plan national, le concours des villes et villages fleuris remonte à un demi-siècle. Il a été lancé en 1959. Le maire regrette le temps des belles récompenses départementales: un pactole de 1.000 € pour les lauréats. Mais les vieux départements sont plus pauvres et les nouvelles régions moins riches.
Didier Klein a par ailleurs donné un aperçu des modalités du concours, des démarches à accomplir et de l'accueil du jury, puis le conseiller Yannick Muller a pris le relais. Le jeune élu est un artiste de la vidéo projection. Le montage qu'il a réalisé et joliment illustré de musiques bien choisies, allant du rock le plus rugueux aux mélodies les plus suaves, a permis aux spectateurs de balancer entre charmes et éclats de rire.
Les images de maisons, de plates-bandes ou de rues fleuries alternaient avec des gros plans de fleurs et d'insectes, ou encore des photos amusantes d'animaux, d'habitants et d'acteurs du fleurissement en plein travail. Quelques frimousses de chiots, de chats et d'un couple de cygnes sur la Sarre ont eu un succès particulier. Il en a été de même de quelques séquences sur les fêtes locales, la galette des rois, et plusieurs truculents photomontages humoristiques mettant en scène des personnages de la municipalité et du monde associatif. A la fin de la projection très applaudie, le maire a remercié et félicité à la fois le réalisateur, Yannick Muller, et surtout le photographe, Jacky Hemmerter, autre élu municipal.
Un seul mot de la part de l'assistance : *« Génial »*

Le palmarès
Le maire a ensuite cédé la parole à Yves Tusch. Le vice-président a félicité le photographe, le scénariste, la municipalité et les bénévoles du fleurissement. Il a constaté que le décrochage de la deuxième fleur est une belle prouesse et confirmé une aide modeste de la Communauté de Communes, d'un montant de 200 €. Enfin, il a convié son auditoire à poursuivre ses efforts, bien que l'objectif d'une troisième fleur relève de l'utopie.

Le point sur le chantier du temple

La première réunion de chantier s'est déroulée au temple, en présence des responsables des différentes entreprises adjudicataires du marché, du maire Didier Klein et de plusieurs représentants de la municipalité.
Le maire a accueilli l'architecte Christian Fischer, le coordonnateur Sécurité environnement Patrick Straumann ainsi que les responsables et conducteurs de travaux. Les visiteurs ont constaté que le chantier avance bien, suivant le planning établi par l'architecte. Les équipes agissent en bonne harmonie.
Les couvreurs bénéficient notamment de l'échafaudage mis en place par les maçons. Quatre entreprises sont à la tâche. L'entreprise Maçonnerie Pierres de Taille-Enduits Piantanida de Saulcy-sur-Meurthe est adjudicataire du lot n° 1 de restauration et de crépissage.
Le lot 2, de couverture-zinguerie et paratonnerre a été attribué à l'entreprise André et Juville de Dieuze.
Les menuiseries extérieures constituent le 3° lot. Elles seront exécutées par la SARL Ettwiller de Bitche.
Le lot n° 4 vise la création de la rampe d'accessibilité dont le chantier est prévu pour le mois de juin. Elle sera réalisée par l'entreprise Irion SAS de Sarre-Union.

Une fête pour financer les travaux

Pour contribuer au financement de la rénovation du temple, la commune a lancé une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine. Elle a déjà enregistré des résultats prometteurs. Toutes les informations relatives aux souscriptions sont disponibles sur le site internet www.niederstinzel.fr.
Par ailleurs, la paroisse protestante de Niederstinzel, qui participe également au financement des travaux, organise une soirée pizza-flamm avec tombola. Elle aura lieu samedi 28 mai à partir de 18h dans la salle des fêtes des sapeurs-pompiers.

Séance du 29 mars

Absents excusés : KLEIN Céline, TEDONE Pascal

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat cumulé à la clôture 2015	Reste à réaliser 2015	Affectation de résultat
Investissement	- 7 820,83 €	- 25 500 €	- 33 320,83 €
Fonctionnement	61 001,26 €		+ 27 680,43 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

- déficit d'investissement au 001 : - 7 820,83 €
- affectation compte 1068 : 33 320,83 €
- excédent de fonctionnement au 002 : 27 680,43 €

VOTE DES 4 TAXES LOCALES DIRECTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'arrêter pour l'année 2016 le produit global de la fiscalité directe locale à la somme de 61 680 € en ne modifiant pas les taux des taxes locales pour l'année 2016 ; le prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources) dont la commune devra s'acquitter au titre de la péréquation entre les communes, suite à la réforme de la taxe professionnelle étant de 13 722 €.

- et de voter les taux suivants :

DESIGNATION DES TAXES	Taux 2016
Taxe d'habitation	14,09 %
Taxe Foncière bâtie	7,81 %
Taxe Foncière non bâtie	38,92 %
CFE (Contribution Foncière Economique)	21,69 %

BUDGET PRIMITIF 2016

Le Maire expose en détail au conseil municipal les chiffres du Budget Primitif 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
approuve le Budget Primitif 2016 en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION :	DEPENSES	RECETTES
- D'EXPLOITATION	192 161 €	192 161 €
- D'INVESTISSEMENT	432 421 €	432 421 €
TOTAL :	**624 582 €**	**624 582 €**

SOUS-TRAITANCE RENOVATION TEMPLE LOT N°1

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise PIANTANIDA, adjudicataire du lot n°1 des travaux de rénovation du Temple, a présenté l'acte d'engagement relatif à la présentation d'un sous-traitant pour la mise en place de l'échafaudage à savoir l'entreprise FREGONESE & FILS de 67450 MUNDOLSHEIM avec paiement direct de cette prestation d'un montant de 15 800 € HT.
Vu l'accord de l'adjudicataire du lot n°1 pour ce paiement direct en supprimant ce poste du lot concerné,
Vu le montant identique à l'appel d'offres,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

-autorise le Maire à signer cet acte d'engagement relatif à la présentation d'un sous-traitant pour la mise en place de l'échafaudage à savoir l'entreprise FREGONESE & FILS de 67450 MUNDOLSHEIM avec paiement direct de cette prestation d'un montant de 15 800 € HT.
-les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

DIVERS

Subvention Ministre de l'Intérieur – Travaux de voirie rue du Coteau

Le Maire informe le conseil municipal que le Ministre de l'Intérieur attribue une subvention exceptionnelle de 4 000 € au titre de la réserve parlementaire à la commune de Niederstinzel pour les travaux de voirie rue du Coteau.
Le conseil municipal exprime ses plus vifs remerciements à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre Masseret pour être intervenu en permettant l'attribution de cette subvention.

Traitement aérien contre les chenilles processionnaires du chêne

Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion d'information concernant le traitement aérien contre les chenilles processionnaires du chêne aura lieu le mardi 5 Avril à Belles-Forêts avec présentation de l'entreprise attributaire du marché ainsi que des modalités pratiques du traitement.
L'épandage dans la forêt domaniale interviendra entre le 20 avril et le 20 mai en fonction des conditions météorologiques et chaque commune concernée sera avertie 48 heures avant le jour du traitement.
Un affichage interdisant l'accès à la forêt sera mis en place sur chaque accès à la forêt par l'ONF.

Séance du 18 avril

Absente excusée: FERRIOT Valérie

DEMANDE DE SUBVENTION REGION ALSACE CHAMPAGNE–ARDENNE LORRAINE PLAN REGIONAL 2016 VOIRIE RUE DU COTEAU

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les modalités du plan régional 2016 pour le soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants, plan initié par la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine pour un "ensemble" de 1 200 dossiers avec un taux de subventionnement de 20% du coût HT des travaux et une aide plafonnée à 20 000 € non cumulable avec la DETR.

Vu le projet de réalisation des travaux de la voirie Rue du Coteau,
Vu le montant total estimatif des travaux chiffré à 56 221,50 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-décide de réaliser les travaux de la voirie rue du Coteau,
-s'engage à couvrir la partie à la charge de la commune avec inscription au budget,
-sollicite une subvention auprès de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine dans le cadre du plan régional 2016 pour le soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants, d'un montant de 11 240 € correspondant à 20 % du montant HT des travaux,
-autorise le Maire à faire toutes les démarches pour la réalisation de ces travaux,

TRAVAUX DE RENOVATION DU TEMPLE

Le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement de la rénovation du Temple :

Lot 1 - maçonnerie : les travaux de décrépissage sont réalisés à 100% et la première couche d'enduit est réalisée à 50% sur la nef et le clocher,
Lot 2 - couverture, zinguerie : la dépose des ardoises ainsi que la pose du voligeage du clocher sont terminées et il est à noter que quelques pièces de charpente ont été remplacées.
La pose de nouvelles ardoises sur le clocher sera l'opération suivante.
Lot 3 – menuiseries extérieures bois : les portes et fenêtres de la sacristie, de la cave et du clocher ont été remplacées ; ce lot étant dès à présent terminé.

8 Mai : une commémoration intercommunale

Conformément à une tradition bien établie, le chef-lieu cantonal de Fénétrange et la commune voisine de Niederstinzel ont commémoré ensemble l'anniversaire de l'armistice de 1945.

Le 71ème anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945 a été solennellement fêté par les habitants de plusieurs communes du canton de Fénétrange. Le maire de Niederstinzel, Didier Klein, a accueilli à cette occasion ses collègues Benoît Piatowski de Fénétrange, Ernest Holtzscherer de Postroff, Bernard Weinling de Romelfing, ainsi que Roland Klein, président de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud et la conseillère départementale Christine Herzog.

Il a remercié de leur présence l'abbé Jérôme Petitjean, les anciens combattants de Fénétrange et leur président Charles Huber, le Souvenir français et son président Claude Schamm, les membres de l'Union nationale des parachutistes de Sarrebourg et leur nouveau président Lucien Drommer, les JSP et sapeurs-pompiers de Fénétrange et leur chef de corps Arnaud Klein, ceux de Niederstinzel et leur lieutenant Willig Etienne, les porte-drapeaux des associations d'anciens combattants et la talentueuse harmonie des Métronomes de Bénestroff, toujours fidèle à cette cérémonie.

Des souvenirs et des craintes

Trop jeune pour avoir vécu la guerre, le maire se réfère à la mémoire des anciens du village qui ont vécu l'invasion et subi l'occupation avant de fêter la libération en hiver et la victoire au printemps de 1945. Mais Didier Klein avertit : « Nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles atrocités ! » Il a rendu hommage aux militaires qui se battent actuellement sur divers fronts extérieurs pour contrer l'intégrisme radical et le terrorisme. Il invite les jeunes à s'informer et à visiter les lieux de mémoire tels que Schirmeck, le Struthof, Verdun, Gravelotte et bien d'autres.

Belle prestation des Métronomes

Comme chaque année, les Métronomes de Bénestroff ont ouvert les cortèges aller et retour entre la salle municipale du Préau et le monument aux Morts, où ils ont joué les diverses sonneries traditionnelles : aux couleurs, aux morts, et autres. Au retour dans la cour de la salle du Préau, la magnifique fanfare a offert aux hôtes de la manifestation un pot-pourri de marches militaires très diverses : *Sambre et Meuse, Marche de la 2° DB, Chant des partisans,* l'incontournable *Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine* et bien d'autres.

A l'issue de ce concert en plein air, le maire a invité l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le contrat Amiter signé sur le parvis du temple

Devant les conseillers paroissiaux et les élus municipaux,
les responsables départementaux et le maire ont signé le contrat de subventionnement.

En présence des conseillers paroissiaux et de quelques élus municipaux, Christine Herzog et Bernard Simon, conseillers départementaux, ont signé le contrat Amiter portant sur le projet de réfection des façades et de la toiture du temple. Le maire a profité de la circonstance pour faire le point sur l'avancement des travaux et la situation financière, notamment la souscription réussie auprès de la Fondation du Patrimoine qui a mobilisé un bon nombre de donateurs.

Bernard Simon a expliqué le dispositif Amiter qui détermine les modalités du partenariat financier entre le Département de la Moselle et la commune de Niederstinzel pour mener à bien ce projet auquel participent également la paroisse protestante, ainsi que des particuliers donateurs. L'élu départemental a aussi réaffirmé son soutien aux élus communaux qui ont des projets à financer, soutien attesté par la concrétisation du dossier en cours. Christine Herzog a elle aussi réaffirmé ce soutien, en l'illustrant d'exemples récents. Après ces interventions et la signature des actes effectuée sur le parvis du temple, le maire a convié l'assemblée à partager le café du matin, accompagné de quelques gâteaux.

Le clocher du temple a retrouvé son coq

Le maire Didier Klein a organisé une petite réception à l'occasion du retour du coq sur le clocher du temple, dont la restauration de la toiture est en voie d'achèvement. La mise en place du volatile gaulois a été effectuée par Roger André, représentant l'entreprise André et Juville de Dieuze, attributaire du lot comportant la restauration des couvertures.

Le maire avait convié Marie-Louise Kruger, vice-présidente du conseil presbytéral de la paroisse protestante ; Sonia Klein, conseillère presbytérale, et quelques paroissiens de la commune à assister à la remise en place du coq symbolique.

Tous ont admiré le joli travail de restauration, effectué par Roger André dans ses ateliers de Dieuze.

Ils ne furent néanmoins que trois à effectuer la grimpette au sommet de l'échafaudage, sécurité oblige ! Si le patron couvreur a l'habitude des chantiers en hauteur, il n'en est pas de même pour le maire et son épouse, qui furent ravis de découvrir en prime une magnifique vue sur l'ensemble du village. Leur seul regret : que ce vieux coq ne chante pas. Né entre les deux guerres mondiales, il vient toutefois de retrouver une nouvelle jeunesse.

Séance du 31 mai

Absent excusé : HEMMERTER Jacky
Absente : JEHLE Christine

TRAVAUX - VOIRIE RUE DU COTEAU

Vu le projet de réalisation des travaux de la voirie Rue du Coteau,
Et après comparatif des différentes offres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-décide de retenir l'offre de l'entreprise BECK de 57930 ROMELFING
-les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

LIGNE DE TRESORERIE DE 200 000 €

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros pour financer les travaux de réfection des façades & de la couverture du Temple ainsi que les travaux de la voirie rue du Coteau en attendant le versement des différentes subventions.

Après comparatif des différentes propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Metz.

Monsieur le Maire est autorisé à ouvrir une ligne de trésorerie d'un plafond fixé à 200 000 euros dont les conditions sont les suivantes :

-Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,10 point
-Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance.
-Commission d'engagement : 300 € payables à la signature du contrat

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard un an après la date de signature du contrat.
Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 80 000 EUROS FINANCEMENT TRAVAUX TEMPLE & VOIRIE RUE DU COTEAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser un emprunt d'un montant de 80 000 euros pour financer les travaux de réfection des façades & de la couverture du Temple ainsi que les travaux de la voirie rue du Coteau.

Après comparatif des différentes propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser un emprunt auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 80 000 euros aux conditions suivantes ; étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

-Taux d'intérêt fixe : 1,00 %
-Durée du prêt : 10 ans
-Commission d'intervention : 150 euros
-Remboursement en 40 trimestrialités constantes

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.
Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

PROJET DE FUSION DES COMMUNAUTES DES COMMUNES DES DEUX SARRES, DE L'ETANG DU STOCK, DU PAYS DES ETANGS, DE SARREBOURG – MOSELLE SUD ET DE LA VALLEE DE LA BIEVRE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe) prévoit, dans chaque département, l'établissement d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui énonce les modalités de rationalisation de périmètres des établissements publics de coopération intercommunale, au vu de l'évaluation de la cohérence des périmètres ainsi que d'un état des lieux des compétences des EPCI existants. Ce Schéma doit également prendre en compte de nouveaux critères définis par la loi, en particulier la constitution d'EPCI à fiscalité propre comptant au moins 15.000 habitants.
A cette fin, le Préfet de la Moselle a établi en octobre 2015 des propositions de fusion des EPCI qui ont été soumises pour avis aux organes délibérants des EPCI et des communes-membres dans le cadre de la consultation officielle qui s'est tenu d'octobre à décembre 2015. Ces propositions ont été ensuite présentées et débattues au sein de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) qui s'est réunie à quatre reprises. A l'issue de cette consultation, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle a été arrêté le 30 mars 2016 et dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma départemental, le Préfet de la Moselle a adressé le 27 avril 2016 les projets de périmètre pris en application du SDCI pour avis à chaque EPCI à fiscalité propre concerné et pour accord à chacune de leurs communes-membres, et ce dans un délai de 75 jours.
Ainsi les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre un avis sur le projet de fusion des Communautés de Communes des Deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg – Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre, énoncé dans l'arrêté n°2016-DCTAJ/1-029 du 27 avril 2016. La délibération devra également déterminer le siège et le nom du nouvel EPCI qui devront figurer dans l'arrêté de fusion.
Le Maire rappelle que les assemblées des Communautés de Communes des Deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg – Moselle Sud s'étaient initialement prononcées en faveur de la création d'un Communauté d'Agglomération par fusion des six EPCI de l'arrondissement de Sarrebourg, en intégrant la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg. Un amendement avait été déposé en ce sens lors de la réunion de la CDCI le 18 mars 2016. En outre, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bièvre avait opté pour sa fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg. Ces deux propositions alternatives au SDCI de mars 2016 n'ayant pas abouti, le Préfet de la Moselle a donc maintenu, pour notre territoire, le projet de fusion des cinq Communautés de Communes .
Il a été proposé que le futur EPCI issu de la fusion soit dénommé « Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud (CCSMS) », en précisant que ce nom reflète l'identité commune du bassin de vie. De même, il a été suggéré que le siège du nouvel EPCI soit fixé dans l'actuel bâtiment administratif de la CCSMS situé ZAC des Terrasses de la Sarre – 3, Terrasses Normandie – 57403 Sarrebourg Cedex.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide;

- de prendre acte du projet de fusion des Communautés des Communes des Deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg – Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre ;
- de proposer que le siège du nouvel EPCI issu de la fusion de ces 5 Communautés de Communes soit fixé dans l'actuel bâtiment administratif de la CCSMS à Sarrebourg ;
- de proposer que la dénomination du nouvel EPCI soit la « Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle Sud (CCSMS) » ;
- de charger le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DIAGNOSTIC ET AVANT PROJET
REMPLACEMENT COUVERTURES MAIRIE / SACRISTIE

Le Maire propose au conseil municipal de laisser faire un diagnostic et de lancer un avant-projet concernant le remplacement des couvertures de la mairie et de la sacristie de l'église.
Après comparatif des offres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
-décide de retenir l'offre de l'architecte Christian FISCHER pour un montant HT de 900 euros,
-les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016

DIVERS

A) Commission communale de sécurité

Le Maire informe le conseil municipal que suite au décret n°2014-1312 du 31 octobre 2014 modifiant certaines dispositions du décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatives aux conditions de participation de la DDT aux commissions de sécurité incendie ERP ; ce décret supprime la participation de la DDT aux visites périodiques et inopinées des commission de sécurité – à l'exception des visites d'ouverture, d'extension ou de réouverture des établissements des 1ère, 2ème & 3ème catégorie, pour lesquelles leur participation est maintenue.
La commission communale de sécurité est complétée par un agent communal avec voix délibérative et le Maire propose au conseil municipal de désigner comme :
- représentant titulaire : Mme SCHMELZER Vicky, secrétaire de mairie
- représentant suppléant : M. WIRIKOFFE Romain, agent technique

B) Parvis de l'Eglise

Le Maire informe le conseil municipal des travaux à réaliser au parvis de l'Eglise et il présente les différentes offres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
-décide de retenir l'offre de l'entreprise PIANTANIDA de 88580 SAULCY-SUR-MEURTHE
-les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016

C) Stationnement parking « Le Préau »

Le Maire informe le conseil municipal qu'il faudrait réglementer le stationnement du parking de la salle communale « Le Préau » afin qu'il soit réservé aux utilisateurs de la salle lors des différentes manifestations qui y sont organisées.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande au Maire de prendre un arrêté réglementant le stationnement du parking de la salle communale « Le Préau ».

Visite en mairie de
Mme VIERLING Catherine :
Conseillère Régionale
Grand Est

Soirée « Pizzas-Flamms » plus de 5.000€ récoltés pour la restauration du temple

Pour contribuer au financement des travaux de restauration de l'église protestante, le conseil paroissial a organisé une soirée festive qui a réuni plus de 400 paroissiens protestants et catholiques autour des fours à pizzas et flamms.

Les organisatrices présentent quelques paniers garnis de la tombola; elles ont en confectionné une centaine

Quelques 300 tartes ont été dévorées avec bon appétit, dans une ambiance joyeuse et musicale. Les hôtes n'appréciant pas le menu italo-alsacien pouvaient se rabattre sur les grillades en tous genres et les pâtisseries offertes par les organisateurs.
Trente bénévoles ont assuré avec efficacité les services aux tables et à la buvette, ou encore le placement des grilles de tombola mettant en jeu cent paniers fort bien garnis, confectionnés avec les dons des paroissiens, sous la houlette de la vice-présidente Marie-Louise Krüger et la conseillère paroissiale Sonia Klein.
Les deux responsables n'ont pas manqué de remercier les sapeurs-pompiers pour la mise à disposition de leur vaste salle des fêtes.

La participation au gros chantier se montant à 30 000 €, les conseillers ont constaté avec plaisir que le quart de cette contribution est dès à présent couvert. Ils ont décidé de proposer de nouvelles soirées en vue de poursuivre leur engagement.

Les marcheurs en assemblée générale

Les assises de « Sport Culture Loisirs » ont réuni près de 200 adhérents. Après les formalités statutaires expédiées dans un bel esprit de consensus, les participants ont fait honneur à un joyeux dîner dansant.

Le président ouvre la séance avec son humour habituel; Alphonse Winkler met fin avec autorité à la bruyante phase de l'apéro en cours. Peu amateur de longs discours, il se contente de saluer l'assistance, de remercier de leur présence les organisateurs des marches et surtout les marcheurs avant de donner la parole au maire. Didier Klein prend le relais et déclare que l'assemblée générale est toujours un temps fort du club SCL, le second étant la grande marche de l'été. Il se dit heureux de ces activités intenses dans une si petite commune. Il remercie le club de sa participation aux dépenses nécessitées par le fleurissement du village, qui a su garder son label 2 fleurs depuis plusieurs années.
Le maire estime que SCL est l'une des composantes les plus actives de la vie associative locale.

Une grande fête en perspective

Le maire signale alors l'événement à venir: la 24e marche populaire internationale du dimanche 10 juillet et il convie les hôtes à y participer avec famille et amis. Il précise que le circuit passera cette année pour la première fois dans le Ischwald, du côté de Postroff et Wolfskirchen. Didier Klein signale aussi les marches à l'extérieur auxquelles le club compte participer, soit en autobus, soit en covoiturage. Il invite les randonneurs à s'y inscrire le plus rapidement possible. Les prochains bus se rendront aux marches populaires le 17 juillet à Esbach près de Haguenau, le 21 août à Westhouse près de Sélestat, et le 10 décembre à Metz, sur le circuit illuminé de Noël.

Des finances réinvesties

La trésorière Élisabeth Noël rend alors compte de la situation financière tout à fait saine du club. Elle détaille surtout les recettes et dépenses de chaque sortie et des autres fêtes et activités. Elle cite aussi le nombre de marcheurs : 52 à Benheim en juillet, 48 à Rohrwiller en septembre, 56 en octobre à Réding, 26 skieurs en février à La Bresse, 30 marcheurs en mai à Hagondange et 31 en mai à Holving.

Le club a toujours pris à charge plus de la moitié du coût du transport, la participation des marcheurs restant symbolique.
À noter aussi, l'excursion très réussie au marché de Noël de Stuttgart en décembre de l'an dernier. Seul bémol, la marche populaire de juillet 2015 plombée par la canicule, ne fut bénéficiaire que de 973 €. Mais les réserves sont stables et les comptes sont approuvés à l'unanimité.
L'assemblée générale est close et le dîner dansant ouvert, magnifiquement animé par l'homme-orchestre Freddy Schmitt, aussi percutant aux claviers qu'au saxo, et sa fille, la talentueuse chanteuse Lucie.

Cinquante ans d'amour pour les époux Noblet

Paulette et Joseph Noblet ont célébré leurs noces d'or devant l'abbé Georges Albrech, à la fois ému et ravi de présider à cette belle cérémonie dans une église comble.

La messe a été rehaussée par les cantiques des choristes locaux, renforcés par ceux de Fénétrange et de Berthelming, et chantant sous la direction de Guy Antony. Ils étaient soutenus à l'harmonium par Monique Wilhelm.
Joseph et Paulette avaient uni leurs destinées dans la même petite église Saint-Nicolas, le 14 mai 1966, devant le père Marcel Muller, oncle du jeune marié, et l'aumônier Janisewski. Ils s'étaient mariés civilement la veille devant le maire Victor Berg.
Originaire de Brouviller, Joseph y est né juste avant la guerre, le 28 mars 1939. Paulette Wies est une enfant du village née sous l'occupation, le 18 février 1942. Elle avait fait la connaissance de Joseph à Schaeferhof, un peu par hasard, par l'intermédiaire de relations familiales.
Les jeunes amoureux se sont mariés après le long service militaire de Joseph, effectué tour à tour en Alsace, Allemagne et Algérie.
Joseph a fait une belle carrière à la SNCF, comme cadre et chef du personnel à Strasbourg. Il fut aussi très engagé dans la vie associative comme sapeur-pompier à Niederstinzel et président du groupement des arboriculteurs de l'arrondissement de Sarrebourg.
Paulette a travaillé pendant quelques années à la confiserie-chocolaterie Fagometz à Fénétrange avant de se consacrer à la belle profession de mère au foyer.
Le couple a eu deux enfants : Estelle, née le 4 juillet 1967 et Olivier qui a vu le jour le 16 octobre 1968, la fameuse année des barricades de mai. Paulette et Joseph sont aussi les heureux grands-parents de quatre petits-enfants, Solenn, Mathilde, Marine et Jules.
Nous présentons aux jubilaires nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

80 bénévoles prêts pour la grande marche

L'Association Sport Culture Loisirs s'est réunie sous la présidence d'Alphonse WINKLER pour mettre au point l'organisation de sa traditionnelle marche populaire internationale. Ce sera la 24e édition.

La marche du club Sport Culture Loisirs (SCL) aura lieu cette année le dimanche 10 juillet, sous le patronage de la Fédération Française des Sports Populaires (FFSP) ainsi que de l'Office National des Forêts. Après les paroles de bienvenue du président, Didier Klein, maire de la commune, a présenté au comité et aux organisateurs bénévoles les trois nouveaux circuits proposés cette année, ainsi que les affiches à diffuser.

Respectivement longs de 5, 10 et 20 km, les circuits pédestres ne présentent pas de difficultés particulières. Serpentant entre campagne bucolique et bois ombragés, ils permettront de découvrir les charmes des forêts du Mosterwald et de Bonne Fontaine, le gros chêne de Fénétrange et les abords du Langweiher. Le comité n'a pas eu à débattre longtemps de la question, ayant acquis une bonne expérience au cours de près d'un quart de marches organisées.

La répartition des responsables des étapes et des points de ravitaillement a été vite adoptée, de même que celle des tâches à la salle des sapeurs -pompiers : bureau d'accueil, cuisines, buvette, aires de stationnement. Le départ prévu comme toujours à la salle des fêtes s'étalera de 7h à 14h. Les points de contrôle et de ravitaillement seront judicieusement répartis sur les parcours pour permettre aux randonneurs de se désaltérer.

Quatre-vingt bénévoles en action

La cotisation individuelle de 2€ inclut l'assurance accidents de la FFSP. La sécurité sur le terrain sera assurée par le corps local des sapeurs-pompiers. Dès l'arrivée, une restauration variée sera proposée pour combler le creux laissé par l'effort : saucisses et merguez, flamms et pizzas, le jambon vigneron local avec ses réputées pommes de terre « grand-mère », ainsi que de succulentes tartes maison.

Aucune réservation préalable n'est exigée pour participer à cette marche populaire, ni pour la restauration. Une animation musicale divertira grands et petits. Plus de 80 bénévoles de l'association veilleront au bon déroulement de la journée. Les organisateurs espèrent franchir, comme les années précédentes, le cap des 1000 marcheurs en provenance des communes voisines, du Pays de Sarrebourg, d'Alsace Bossue, des environs de Bitche et de Sarreguemines, ainsi que des clubs plus lointains.

En début d'après-midi, des dizaines de coupes et diplômes seront offerts aux groupes les plus nombreux (20 personnes au minimum), aux doyens et aux enfants de moins de 10 ans.

Une bineuse automotrice pour sauver les récoltes bio

Elle n'a pas de pareille en Moselle, elle n'en a qu'une dans la région Grand Est, à Sélestat pour être exact, et une dizaine seulement réparties dans les autres coins de l'Hexagone. Parole de fabricant ! À l'issue d'un printemps aux allures de sombre tunnel, sa bineuse automotrice flambant neuve a le mérite d'éclairer d'un sourire le visage de son acquéreur, Nicolas Deom, jeune maraîcher installé à la ferme du Geroldseck à Niederstinzel.

Voilà près d'une semaine qu'il n'a plus pu l'utiliser sur ses terres encore trop détrempées, mais l'exploitant ne regrette pas son investissement. D'ordinaire, il lui suffit d'un passage hebdomadaire de cette machine révolutionnaire dans les rangs de cultures pour les épurer de toute mauvaise herbe. « En agriculture certifiée biologique, nous ne pouvons pas traiter en amont », explique le professionnel. Le binage constitue donc un élément essentiel de préservation des plants.
« Pour moi, une machine comme celle-ci vaut de l'or », estime l'agriculteur. L'achat lui aura coûté près de 30 000 € et il est éligible à des subventions régionales au titre de la modernisation des exploitations agricoles. L'argent qu'elle aura coûté, le maraîcher va le gagner en temps de travail et en précision. Le retour sur investissement se fera sur la qualité des récoltes.

Jamais à l'abri d'une déconvenue

Bien que Nicolas Deom profite de sa machine depuis sa livraison début avril, pile pour les travaux de semis que la bineuse permet également d'effectuer, les récoltes risquent d'être maigres cette année à cause des intempéries. Pour les pommes de terre déjà, sur lesquelles il avait beaucoup misé, c'est râpé. « 80 % des 4 hectares dédiés à la pomme de terre sont noyés. »
Pour maintenir son affaire, l'exploitant compte encore sur les 4 hectares de légumes de plein champs, oignons et échalotes plantés dans des terres plus sablonneuses et donc naturellement mieux drainées, et la production des plants de tomates, concombres et poivrons cultivés sous serres.
Démarrée en 2011, à partir d'une parcelle extérieure cultivable de 80 m² et une serre, l'activité du jeune homme avait rapidement prospéré pour s'étendre à 4 ha de pommes de terre, 2 hectares de légumes et quatre serres, cinq ans plus tard. Le printemps qui s'achève pourrait pourtant suffire à la mettre en péril. « Même sous serre, on n'est pas à l'abri d'une déconvenue. L'une des nôtres a été emportée par la force du vent en mars dernier. Cela n'a pas entraîné de perte de production, mais il a tout de même fallu la remplacer, ce qui représente un coût non négligeable aussi », souligne le maraîcher.
À cela va s'ajouter une perte de 30 % de chiffre d'affaires à cause du manque à gagner sur les pommes de terre. « Il faut que le reste marche, sinon je devrais peut-être fermer la porte de la boutique. » Au nez de la soixantaine de clients en vente directe qui passe chaque semaine à la ferme en période de récolte. Mais maintenant qu'il dispose d'une bineuse, Nicolas ne va pas lâcher l'affaire si vite. Au pire, il la laissera en jachère jusqu'à des temps plus favorables.

Enlèvement d'un arbre près de la Sarre

Troisième meilleur score pour la marche populaire

Le soleil était au beau fixe, au-dessus des têtes des promeneurs, mais aussi dans les têtes des organisateurs ! La 24e marche populaire de Niederstinzel a comptabilisé 1 262 personnes, soit son 3e meilleur score.

L'association Sport Culture Loisirs de Niederstinzel a organisé dimanche 10 juillet sa 24e marche populaire internationale, sous le patronage de la Fédération française des sports populaires et de l'Office national des forêts.

Les circuits sans difficultés particulières, proposés aux randonneurs (5, 10 et 20 km), entre campagne bucolique et forêts, ont permis de découvrir, entre autres, les charmes de la forêt du Mosterwald, les abords du Langweiher, le gros chêne et le cimetière juif de Fénétrange…

Favorisés par la météo, les marcheurs se sont élancés dès 7 h.

Plusieurs points de contrôle et ravitaillement répartis sur les parcours leur ont permis de se désaltérer. La sécurité sur le terrain était assurée par le corps local des sapeurs-pompiers.

À l'arrivée, une restauration variée a comblé le creux laissé par l'effort. Saucisses et merguez, flamms et pizzas, jambon vigneron avec ses célèbres pommes de terre « grand-mère », ainsi que de succulentes tartes maisons permettaient à chacun d'être satisfait.

Près de 80 bénévoles de l'association Sport Culture Loisirs ont permis le bon déroulement de cette journée. Le cap des 1 200 marcheurs, en provenance des communes environnantes, du Pays de Sarrebourg, d'Alsace Bossue, était franchi avant midi. La remise des coupes a été orchestrée par le président de l'association Alphonse Winkler et le maire Didier Klein.

Les participants

Au total, 1.262 personnes ont donc participé à cette marche. Les plus nombreux venaient de Hellering-lès-Fénétrange (54 participants), devant Fénétrange (48 marcheurs) puis Beinheim (43), Rohrwiller (41), Holving (39), Réding (39), Sarre-Union (36), Bining (34), Diedendorf (31), Hagondange (29), Romelfing (28), Mittersheim (25).

De nombreuses coupes et diplômes ont été offerts aux enfants de moins de 11 ans. Les organisateurs ont déjà programmé la 25e marche au dimanche 9 juillet 2017.

Une date à retenir dès à présent.

Séance du 19 juillet

Absents excusés : KLEIN Céline, TEDONE Pascal et WIES Alexis

TRAVAUX TEMPLE – ESCALIER EN GRES DES VOSGES

Le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux de restauration du temple.
Vu la dégradation importante de la majorité des marches et dalles du perron, il propose au conseil municipal de remplacer l'intégralité de l'escalier en grès des Vosges.

Après comparatif des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré,
-décide de retenir l'offre de l'entreprise Irion de 67 Sarre-Union pour le remplacement intégral de l'escalier en grès des Vosges,
-autorise le Maire à signer tous les documents pour la réalisation de ces travaux,
-les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

CONVENTION ENTRETIEN RD43E DANS LA TRAVERSE DE NIEDERSTINZEL

Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'arrêté municipal n° 8 du 9 Mai 2016 portant déplacement de limite d'agglomération le long de la Route Départementale 43^{E} sur le ban de la commune avec déplacement des panneaux d'agglomération vers Sarre-Union, il y a lieu de signer une nouvelle convention relative à l'entretien de la route départementale dans la traverse de Niederstinzel, celle-ci annulant et remplaçant la précédente en date du 24 Octobre 2005.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention

CONVENTION POUR UNE PRESTATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRE D'OUVRAGE

Le Maire présente au conseil municipal la convention avec MATEC (Moselle Agence Technique) pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage concernant la réalisation des dossiers de faisabilité sur :
-la réfection de la rue de l'Etang
-l'étude de régime de priorité de la rue Principale et la gestion des stationnements pour un montant total HT de 1.200€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
-décide de souscrire cette convention,
-autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette convention
-les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

SUBVENTIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil municipal de l'octroi des subventions ci-après :

- 22.780 € de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine pour les travaux de restauration du temple,
- 11.244 € de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine pour les travaux de voirie Rue du Coteau,
- 4.373 € de l'Etat pour la réfection des vitraux dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le Maire et le conseil municipal remercient l'ensemble de ces décideurs.

DIVERS

Collecte papier bureau

Le Maire présente au conseil municipal la convention pour la collecte du papier de bureau avec la société MBA de Niderviller, en partenariat avec le Pôle Déchets du Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg.

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2015 du Syndicat des Eaux de Berthelming sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et informe qu'il est à la disposition des administrés les jours d'ouverture de la mairie.

Suppression classe élémentaire

Le Maire informe le conseil municipal du courrier de l'Académie Nancy-Metz du retrait du 2ème poste élémentaire de l'école primaire de Berthelming. Il déplore cette décision qui affecte non seulement l'effectif des autres classes, mais également la suppression d'un poste d'enseignante.

Séance du 30 août

Absent excusé : TEDONE Pascal,

PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU MARCHE « VERIFICATION ELECTRIQUE DES ERP »

Le Maire informe le conseil municipal du lancement par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud du marché pour la vérification électrique des Etablissements Recevant du Public (ERP)

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8-VII-1°,

-Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commande concernant la vérification électrique des Etablissements Recevant du Public (ERP),

-Considérant qu'eu égard à la démarche de mutualisation engagée, la Communauté de Communes Sarrebourg – Moselle Sud entend assurer le rôle de Coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses membres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer au groupement de commande pour le marché « Vérification électrique des Etablissement Recevant du Public » coordonné par la CCSMS
- autorise le Maire à signer la convention constitutive,

EXTENSION DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT DE LA CCSMS

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle Sud exerce actuellement une compétence partielle en matière d'assainissement.

L'arrêté n°2013-DCTAJ/1-050 du 19 août 2013 encadre, dans son article 1er, la compétence exercée par la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud de la façon suivante :

Assainissement collectif dans les limites suivantes :

-Le transport des eaux usées dans des réseaux intercommunaux, défini comme le transfert des eaux usées communales depuis le point aval du réseau communal jusqu'à l'ouvrage de traitement

-L'épuration des eaux usées

-La surveillance et la valorisation des sous-produits de l'épuration

-La surveillance de la qualité de l'eau aux points de rejet dans le milieu naturel et en aval des ouvrages de traitement et en aval des exutoires présents sur les réseaux de transport (déversoirs d'orage, etc.) ;

A ce titre, la Communauté est compétente pour :

-Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc.) nécessaires au bon exercice de ces compétences : schémas, études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc ;

-Assurer l'exploitation, le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages de transport et d'épuration des eaux usées utiles à l'exercice de sa compétence, qu'il s'agisse de ses biens propres ou de ceux que les membres seraient amenés à mettre à sa disposition dans le cadre du transfert de compétence ;

-Assurer le financement et la maitrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages intercommunaux et ceux mis à sa disposition.

En fonction des besoins, la Communauté exerce ses missions sous la forme de maîtrise d'ouvrage directe ou partagée, selon les règles en vigueur. Elle peut également être coordonnatrice de commandes publiques.

Assainissement non collectif dans les limites suivantes :

-Le contrôle de la conception et de l'exécution des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter ;
-Le contrôle du fonctionnement et de l'entretien des autres installations, y compris à l'occasion de ventes d'immeubles

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifie l'article L5214-16 II du Code Général de Collectivités Territoriales en ne permettant plus de scinder la compétence assainissement. Ainsi la compétence « tout ou partie de l'assainissement » est remplacée par « assainissement ». Cette compétence reste optionnelle jusqu'au 31 décembre 2019 mais deviendra une compétence obligatoire au 01er janvier 2020.
En outre, les Communautés de Communes des 2 Sarres, du Pays des Etangs, de la Vallée de la Bièvre et de l'Etang du Stock, avec lesquelles la Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle Sud est amenée à fusionner au 1er janvier 2017, exercent déjà la compétence complète en matière d'assainissement.
Afin d'harmoniser les pratiques et ses statuts en amont de la fusion, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sarrebourg-Moselle Sud, par délibération n°2016-52 en date du 30 juin 2016 souhaite exercer la compétence « Assainissement » telle que définie dans la loi NOTRe, à compter du 1er novembre 2016 et sollicite l'avis des communes sur cette modification statutaire.

La nouvelle rédaction est la suivante :

Compétence « Assainissement » (précision) :

-Gestion, création, entretien et réhabilitation des réseaux de collecte, de transport et des ouvrages de traitement
-Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif
-A la demande du propriétaire, assurer l'entretien des Installations et les travaux de réalisations et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-valide la modification des statuts de la Communauté de communes de Sarrebourg-Moselle Sud pour ce qui concerne la compétence optionnelle « assainissement », selon les termes ci-dessus;
-approuve l'élargissement de la compétence «Assainissement ».

ATTRIBUTION DE LA PROPRIETE D'UN BIEN SANS MAITRE – WEHRUNG LOUISE – A LA COMMUNE ET INCORPORATION DANS SON DOMAINE

Monsieur le Maire expose :
1° que l'immeuble sis au "Village", cadastré section **1** N° **43** n'a pas de maître, dans la mesure où son propriétaire est décédé depuis plus de trente ans et où aucun successible ne s'est présenté à sa succession,
2° que l'article 713 du code civil précise que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Vu l'article 713 du Code Civil qui stipule que "les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Toutefois, la propriété est transférée de plein droit à l'Etat si la commune renonce à exercer ses droits".
-Vu l'article les articles L.1123-1 1° et L1123-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
-Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2541-12
-Vu l'extrait du livre foncier,
-Vu l'extrait de la matrice cadastrale,
-Vu les résultats de l'enquête préalable diligentée par Monsieur le Maire,
CONSIDERANT que le propriétaire du bien immobilier sis sur le territoire de la commune de Niederstinzel désigné ci-après :
Section **1** N° **43** Lieudit : **Village** Nature : terrain Superficie **4 ares 03 ca**
Inscrit au livre foncier de la commune de Niederstinzel, feuillet W00144 au nom de **WEHRUNG Louise** est décédée depuis plus de trente ans et qu'aucun successible ne s'est présenté à sa succession

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :
Le bien immobilier ci-après désigné
Section **1** N° **43** Lieudit : **Village** Nature : terrain Superficie **4 ares 03 ca**
Inscrit au livre foncier de la commune de Niederstinzel, feuillet W00144 au nom de **WEHRUNG Louise** dont la propriétaire est décédée depuis plus de trente ans, et pour la succession duquel aucun successible ne s'est présenté, est sans maître et fait par conséquent, par la présente délibération, l'objet d'un transfert de propriété dans le domaine privé de la commune de Niederstinzel.
L'immeuble désigné à l'article 1er est incorporé dans le domaine communal.

M. le maire est autorisé à faire toutes les diligences nécessaires pour opérer le transfert de propriété de l'immeuble au profit de la commune et pour constater l'incorporation dans le domaine communal de ce bien.

ATTRIBUTION DE LA PROPRIETE D'UN BIEN SANS MAITRE – KLEIN EMILE – A LA COMMUNE ET INCORPORATION DANS SON DOMAINE

Monsieur le Maire expose :

1° que l'immeuble sis au "Village", cadastré section **1** N° **44** n'a pas de maître, dans la mesure où son propriétaire est décédé depuis plus de trente ans et où aucun successible ne s'est présenté à sa succession,

2° que l'article 713 du code civil précise que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 713 du Code Civil qui stipule que "les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Toutefois, la propriété est transférée de plein droit à l'Etat si la commune renonce à exercer ses droits".

-Vu l'article les articles L.1123-1 1° et L1123-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

-Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2541-12

Vu l'extrait du livre foncier,

Vu l'extrait de la matrice cadastrale,

Vu les résultats de l'enquête préalable diligentée par M. le Maire,

CONSIDERANT que le propriétaire du bien immobilier sis sur le territoire de la commune de Niederstinzel désigné ci-après :

Section **1** N° **44** Lieudit : **Village** Nature : **Verger** Superficie **1 are 96 ca**

Inscrit au livre foncier de la commune de Niederstinzel, feuillet 00648 au nom de **Monsieur KLEIN Emile fils de Charles** est décédé depuis plus de trente ans et qu'aucun successible ne s'est présenté à sa succession

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Le bien immobilier ci-après désigné

Section **1** N° **44** Lieudit : **Village** Nature : **Verger** Superficie **1 are 96 ca**

Inscrit au livre foncier de la commune de Niederstinzel, feuillet K00648 au nom de **Monsieur KLEIN Emile fils de Charles** dont le propriétaire est décédé depuis plus de trente ans, et pour la succession duquel aucun successible ne s'est présenté, est sans maître et fait par conséquent, par la présente délibération, l'objet d'un transfert de propriété dans le domaine privé de la commune de Niederstinzel.

L'immeuble désigné à l'article 1er est incorporé dans le domaine communal.

M. le maire est autorisé à faire toutes les diligences nécessaires pour opérer le transfert de propriété de l'immeuble au profit de la commune et pour constater l'incorporation dans le domaine communal de ce bien.

Les roundballers partent en fumée

Un témoin a aperçu de la fumée peu avant 9h. Hier en plein milieu de la campagne entre Niederstinzel et Postroff, un incendie a démarré au milieu d'un tas d'une dizaine de roundballers de foin, en lisière de forêt. Les sapeurs-pompiers de Phalsbourg, Fénétrange, Sarrebourg et Niederstinzel sont arrivés sur place et ont commencé à combattre le feu. Rapidement, ils l'ont circonscrit et le danger de propagation a été écarté. Les gendarmes de la communauté de brigades de Dieuze ont procédé aux premiers relevés pour déterminer l'origine du sinistre. A priori, la piste accidentelle est exclue et il aura fallu plusieurs heures d'arrosage pour éviter tout risque de reprise des flammes.

DIVERS

A) Nouvel abbé

Le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1er septembre 2016, Monseigneur Lagleize a nommé un nouveau curé sur la Communauté de paroisses Saint Rémi de Fénétrange, il s'agit de l'Abbé Patrick MULLER qui remplace l'abbé Jérôme PETITJEAN nommé à Moulins Lès Metz.

B) Maladie du charbon

Le Maire informe le conseil municipal de l'existence de la maladie du charbon (ou anthrax) sur le territoire de plusieurs communes du Pays de Fénétrange. L'information a été distribuée dans tous les foyers de la commune, pour sensibiliser la population aux risques encourus.

C) Travaux Temple

Le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux du Temple :
-les travaux de couverture et zinguerie se terminent ; il ne reste plus qu'à poser les piquets de terre du paratonnerre après terrassement de la rampe d'accès.
-les enduits nécessitent encore de nombreuses retouches au niveau des ancrages des échafaudages, des coulures au droit des joints des couvertines en façade principale, de la finition et de la goutte d'eau du mur de clôture en partie avant.
-Il est à noter que les lignes de reprise au niveau des plateaux d'échafaudage ont été retouchées au lait de chaux et sont moins visibles.

Jean-Paul Klein fête ses 85 ans

Jean-Paul Klein vient de fêter ses 85 ans en compagnie du maire Didier Klein, de l'adjoint Jean-Marie Bour et du conseiller Jacky Hemmerter. Il a été fort réjoui de se voir offrir par la délégation municipale une corbeille gourmande, richement garnie. Après les félicitations et vœux des élus, il a invité ses hôtes à partager les mets de fête accompagnés d'un pétillant nectar. Ce fut l'opportunité de se remémorer quelques souvenirs d'une longue vie en partie consacrée au service de la municipalité et des associations.
Jean-Paul a en effet été le chef de corps local des sapeurs-pompiers pendant un quart de siècle. C'était le temps avant la départementalisation, au siècle dernier, lorsque les corps des sapeurs-pompiers étaient encore au cœur de la vie associative de tous villages de la région.

Celui de Niederstinzel était particulièrement actif, ayant notamment réussi à se doter de l'une des salles des fêtes les plus vastes du canton de Fénétrange, et qui fait à présent chaque année le plein lors des marches du club Sport-Culture-Loisirs et Jean-Paul a également assumé plusieurs mandats de conseiller municipal.
Né en octobre 1931 à Damelevières en Meurthe-et-Moselle, il a épousé Florence Wies, qui a par la suite repris l'épicerie de ses parents, dernier petit commerce de proximité qui a disparu en 1982, lors de sa retraite. Le couple a donné la vie à trois enfants, Claudine, épouse d'Arnaud Grandpré, Jean-Jacques et Patricia, épouse de Christian Muller et il est l'heureux grand-père de deux garçons : Julien et Nicolas.
Les époux ont célébré leurs noces d'or en 2008, mais Jean-Paul a eu la douleur de perdre son épouse en février dernier. Nous adressons nos félicitations au jubilaire.

Un peu de politique au festin des anciens

L'atmosphère était chaleureuse au repas des aînés, dans la salle du Préau qui a remplacé depuis deux ans déjà l'école disparue où la plupart des anciens avaient vécu les plus belles heures de leur enfance.

Comme chaque année, la salle du Préau était comble pour le repas des aînés. Les hôtes de la municipalité étaient heureux de se retrouver pour échanger des nouvelles et papoter amicalement. Les élus et leurs conjoints ont assuré le service. L'occasion pour le maire de communiquer sur la vie du village, d'évoquer les réalisations et projets du conseil municipal. Et de poursuivre en saluant le conseiller départemental Bernard Simon et les représentants des deux cultes, le pasteur Christian Bauer et l'abbé Patrick Muller, nouveau curé du village, heureux de faire la connaissance de ses ouailles. Le maire a félicité également les doyens de l'assemblée, Aline Willig et Marcel Bucher, tout en précisant que sur les 22 anciens de plus de 80 ans, 16 étaient présents dans la salle.

La restauration du temple se poursuit

Un gros chantier est encore en cours dans la commune, à savoir la restauration du temple. Pour le moment, les travaux ont concerné la nouvelle toiture et le ravalement des façades. Les résultats favorables de l'appel d'offres ont permis d'ajouter au projet initial la création des rampes d'accès pour handicapés, le remplacement de l'escalier et du perron, ainsi que la réfection du parvis de l'église catholique. Pour cela, des subventions ont été accordées par l'État (DTER), le Département (Amiter), la Région Grand Est (restauration du patrimoine), le ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire d'Alain Marty), le conseil paroissial protestant local, l'UEPAL (Union des églises protestantes d'Alsace et de Moselle), ainsi que de la Fondation du patrimoine. Le maire se réjouit que la souscription privée ait dépassé 15.000 € en versements émanant de 125 donateurs, dont 90 sont originaires de Niederstinzel.

Outre la restauration du temple, le maire a signalé la fin des travaux de voirie au lotissement. Pour boucler le financement de l'ensemble, la municipalité a fait un emprunt de 80 000 € sur 10 ans, au taux historiquement faible de 1 %.

Les projets pour 2017

Des réalisations, le maire est passé aux projets, annonçant l'arrivée de la fibre optique pour le très haut débit, financée par la Communauté des Communes. Annonce tempérée par la nécessité de payer un abonnement pour y accéder. Suivra le chantier du siècle, celui de l'assainissement, également financé par la CCSMS. La commune profitera de l'opportunité pour réaliser des réfections de trottoirs et éventuellement des enfouissements de réseaux.

Didier Klein a annoncé que dès à présent, le temps des subventions à 70 % était fini et que de grands projets locaux comme le presbytère et la salle du préau ne seront plus possibles dans la future comcom qui regroupera les 47 000 habitants de ses 76 communes, représentés par plus de 100 élus, ce qui implique la perspective de nombreux débats.

Didier Klein a poursuivi par un appel à participer à la Kirb des sapeurs-pompiers et à leur soirée harengs du 10 novembre. Il a invité par ailleurs les internautes à découvrir le site de la commune sur www.niederstinzel.fr.

Séance du 21 novembre

Absents excusés : FERRIOT Valérie, TEDONE Pascal,

CONVENTION ACTES

Le Maire informe le conseil municipal que la dématérialisation des documents fait désormais partie des procédés applicables dans les administrations. A cet effet, le Ministère de l'Intérieur a mis en place un outil informatique appelé ACTES ayant pour objectif de faciliter l'élaboration, la transmission et le contrôle des documents budgétaires ou règlementaires en utilisant un support informatique en remplacement du support papier.
L'utilisation de cette application nécessite le recours à un prestataire extérieur homologué et l'adhésion à une convention avec la Préfecture.
Le conseil municipal, après avoir délibéré,
Conformément à la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application autorisant la transmission des actes des collectivités par voie électronique,

- est favorable à la transmission des actes de la commune par voie électronique,
- autorise le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à ce dossier,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

DECISION MODIFICATIVE N°1 / TRANSFERT DE CREDITS

Pour faire face aux dépenses d'investissement engagées, le conseil municipal, après délibération décide le transfert des crédits ci-après du budget de la commune :

Section d'investissement Dépenses

- article 2031 : Frais d'études	+ 3 000 €
- article 2188 : Achats immobilisation corporelles	- 3 000 €

ACCEPTATION PAIEMENT SINISTRE PARAPET PONT DE LA SARRE

Le Maire informe le conseil municipal que, suite au sinistre survenu le 3 juillet 2016 ayant endommagé le parapet du pont de la Sarre, l'assurance procède au remboursement d'un montant de 1.595 euros couvrant l'intégralité des frais de remise en état.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le remboursement d'un montant de 1.595 €.

REFECTION DES VITRAUX DU TEMPLE

Le Maire soumet au conseil municipal les différentes offres concernant la rénovation des vitraux du temple ainsi que la protection partielle de ceux-ci.

Après comparatif, le conseil municipal après en avoir délibéré :
-décide de retenir l'offre de l'entreprise SAS VITRAUX de 67-ALTECKENDORF
-autorise le maire à signer tous les documents pour la réalisation de ces travaux
-les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Nouvelle Communauté de Communes au 01.01.2017

Le maire informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1 en date du 15 novembre 2016 portant fusion au 1er janvier 2017 des communautés de communes des Deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre.
Cette « Communauté de communes de Sarrebourg-Moselle Sud » (CCSMS) comprend 76 communes avec 107 délégués dont 1 pour Niederstinzel et son siège est fixé aux Terrasses de la Sarre à Sarrebourg.

Travaux rue du Coteau

Le Maire informe le conseil municipal de la fin des travaux dans la rue du Coteau; quelques aménagements complémentaires ayant été réalisés par rapport au projet initial.

Réseau Très Haut Débit

Le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du déploiement du réseau Très Haut Débit sur la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud ; opération pilotée par le syndicat mixte départemental d'aménagement numérique « Moselle Fibre » qui va déployer dans près de 500 communes mosellanes le réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné.
Les travaux seront réalisés pendant la période 2017-2020 et notre commune sera raccordée à ce réseau dès la fin d'année prochaine.

Brioches de l'Amitié

Le Maire informe le conseil municipal que l'opération des Brioches de l'Amitié a rapporté la somme de 551,40€ ce qui permettra à l'APEI (Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la région de Sarrebourg) de poursuivre ses différents projets.
Remerciements à l'ensemble de la population pour les dons et aux bénévoles du conseil municipal pour la vente des brioches.

Marcel Bucher : bienvenue chez les nonagénaires

Né le 16 décembre 1926, Marcel vient d'accéder au monde des nonagénaires. Il a fêté son jubilé avec son épouse Eugénie, de quelques-uns de ses enfants, ses petits-enfants ainsi que d'une délégation municipale.

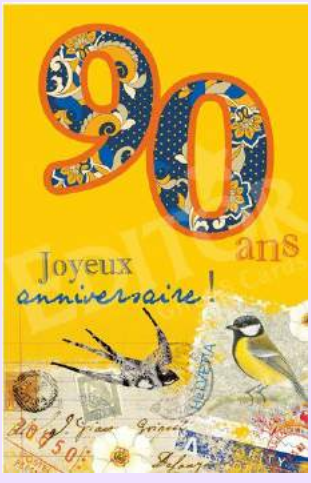

Marcel Bucher était d'autant plus ravi que parmi les élus accueillis figurait son gendre, le maire Didier Klein. Il était accompagné de l'adjoint Alphonse Winkler et du conseiller Yannick Muller. Les élus municipaux ont ajouté à leurs félicitations et vœux une corbeille gourmande richement garnie, avant de partager le festin d'anniversaire. Les joyeuses agapes étaient néanmoins précédées par un récit édifiant de quelques temps forts de la vie du nonagénaire. Ceux-ci n'étaient pas rares dans sa carrière d'élu municipal, de cofondateur et d'administrateur du Crédit Mutuel local, et surtout de meunier devenu minotier. Embauché dès la libération aux grands Moulins de Wolfskirchen, Marcel a commencé comme agent d'entretien et a continué sa carrière comme contrôleur de qualité au laboratoire. Il a connu le temps où le superstitieux patron Jean Schlumberger faisait pendouiller des chaînes d'acier un peu partout pour contrer les mauvais esprits. En 1967, a sonné le glas des petits moulins, écrabouillés par l'essor des minotiers. Marcel a trouvé un emploi aux Moulins Becker de Strasbourg. En 1970, il a saisi l'opportunité du retour au pays en devenant agent de planning à la SAREL de Sarre-Union. Il y est resté jusqu'à sa retraite en 1986.

Souvenirs de guerre

Marcel est entré dans la classe unique de Maître Adolphe Muller au temps où un autre Adolf prenait le pouvoir en Allemagne. Il évoque avec nostalgie le sévère hussard de la III^{e} République, mais aussi son pendant spirituel, le pasteur Eberhard, autre notabilité monarchique du village. L'écolier a 14 ans quand les troupes du III^{e} Reich occupent sans dégâts Wolfskirchen : le voilà expédié vers la Mittelschule de Boukounoum. Faut apprendre la langue de Goethe. Quand l'ado atteint ses 16 ans, l'occupant lui offre un choix rare à l'époque : le RAD ou la Flack (artillerie antiaérienne). Le jeune homme opte pour le RAD, Reicharbeitsdienst. Il a été promu scribouillard dans la Allgemeine Ortzkrankenkasse, l'équivalent de notre Sécu. A l'époque, il valait mieux être bureaucrate qu'artilleur. Mais les Allemands partent et les Américains arrivent. Un an après, le gratte-papier de l'AKK germanique devient bidasse de l'armée française, au premier bataillon de chasseurs à pied de Saint-Germain-en-Laye. Après ses classes, il se retrouve aux Invalides à Paris, comme planton du fameux général Petit, fondateur de l'escadrille Normandie Niemen, et organisateur de la libération des Alsaciens et Lorrains du camp de Tambov.

Le destin frappe deux fois

Libéré en 1946, le jeune quillard court les petits bals du samedi soir et deux ans plus tard, il épouse une fille d'agriculteurs, Eugénie Lamy, le 30 avril 1949. Le couple va donner la vie à quatre enfants, mais l'aîné, Etienne décède à sa naissance. La cadette Doris, perd la vie à l'âge de 16 ans. Restent Sonia et Martine, qui vivent dans la commune. Sonia est l'épouse de Didier Klein, le maire de Niederstinzel. Ils ont deux filles, Audrey et Julia. Martine est l'épouse d'Etienne Willig, le chef du corps local des sapeurs-pompiers. Le couple a deux garçons : Jérôme et Aurélien.

En plus de l'affection de ses quatre petits-enfants, Marcel et Eugénie ont la joie d'être les arrières-grands-parents de Maxime, Tristan, Ethan, Evangéline et Célian. Pour passer le temps, le papy jubilaire reste très actif, notamment au jardin et comme distraction, il est un peu accro aux « Krimi » de la TV.

ETAT CIVIL 2016

DECES

-M. **KLEIN Florence** le 20 février âgé de 83 ans

Sincères condoléances aux familles en deuil

ARRIVEES

- **M. SCHNEIDER Jacky** au 45, rue Principale,
- **M. & Mme LILAS Marc & Marie** au 65 rue Principale,

Cordiale bienvenue aux nouveaux résidents

NONAGENAIRES - OCTOGENAIRES

- M. **BERG André, doyen de la commune** né le 05 août 1922,
- Mme **SCHNEIDER Annelise, doyenne de la commune** née le 27 septembre 1924.
- M. **BUCHER Marcel** né le 16 décembre 1926.
- M. **SCHNEIDER Paul** né le 24 juin 1928.
- M. **WIES Paul** né le 21 décembre 1928.
- M. **WILLIG Walter** né le 9 février 1931.
- Mme **WILLIG Aline** née le 12 mars 1931.
- M. **KLEIN Jean-Paul** né le 9 octobre 1931.
- Mme **BUCHER Eugénie** née le 22 février 1932.
- Mme **WIRIKOFFE Suzanne** née le 15 juillet 1932.
- M. **KLEIN Emile** né le 1er octobre 1932.
- Mme **SIEGLER Bernadette** née le 7 janvier 1933.
- M. **KLEIN Laurent** né le 1er août 1933.
- Mme **KLEIN Emma** née le 20 novembre 1933.
- Mme **BONFANTI Yvonne** née le 16 février1934.
- Mme **BERG Odile** née le 14 mars 1934.
- Mme **SCHMITT Simone** née le 4 juillet 1934.
- M. **SCHNEIDER Charles** né le 9 juillet 1934.
- Mme **WIES Gaby** née le 16 septembre 1934.
- Mme **KLEIN Camille** née le 18 juin 1935.
- M. **JAEHNERT Marcel** né le 10 octobre 1935
- M. **SCHNEDER Louis** né le 6 juin 1936

Félicitations à toutes et tous

MARIAGE 2016

Le 18 Juin
le 1er adjoint au maire
Jean-Marie BOUR a reçu
le consentement mutuel de
Marc FROEHLICHER,
Manipulateur en
électroradiologie médicale
&
Céline KONRADT,
Préparatrice en pharmacie

NAISSANCES 2016

Noah né le 4 janvier, fils de
Marc UNTEREINER
& Nadine UWAMAHORO

Jules né le 23 mars, fils de
Pierre & Adeline ESSELIN

Anaé née le 11 décembre
fille de **Michaël BOEHM**
& Christine JEHLE

Et voilà déjà une première année écoulée…

L'association Anim'Stinzel a vu le jour en début d'année 2016. Elle compte déjà à son actif
2 manifestations pour les enfants.

La première animation était **une chasse aux œufs.** Il était prévu d'aller dénicher ces œufs en chocolat sur les sentiers du "Sand", là où le lapin de Pâques fait si souvent ses apparitions.
La météo étant quelque peu capricieuse, le lapin s'est dirigé vers la salle communale "Le Préau", pour y cacher quelques œufs.
Les enfants, équipés de leurs paniers, se sont mis à cavaler dans la salle, à la recherche de ces œufs tant convoités.

Comme à son habitude, le lapin de Pâques a été très généreux dans sa distribution de chocolat. C'est avec de grands sourires, que les enfants ont pris un goûter pour se remettre de leurs courses.

La seconde manifestation, plus récente, s'intitulait **"En attendant Noël…"**.

Un autre rendez-vous était donné aux enfants, en ce début de vacances scolaire, pour un bricolage coloré et dans l'air du temps. Equipés de quelques morceaux de bois, de peinture et autres décorations diverses, les enfants ont réalisé une véritable forêt de sapin de Noël.

Les chefs d'œuvre des chérubins ont pu être présentés à un personnage qui n'a pas fait de halte depuis fort longtemps dans notre village : Le Père Noël.
Un peu en avance sur sa tournée, il avait dans son panier quelques friandises bien appréciées de tous.

Le Père Noël, bien décidé à immortaliser ce moment, s'est prêté à une séance photo avec petits et grands, voir même très grands…

Après avoir repris sa tournée, le Père Noël a cédé sa place aux villageois.

Ils se sont retrouvés autour d'un apéritif convivial garni de Bredele, de vin chaud, de knacks et de bière de Noël

La joyeuse équipe d'Anim'Stinzel vous donne également rendez-vous en 2017, pour les dimanches "Apéritif", qui ont lieu lors des levées du club d'épargne.
Venez nombreux, le bar est ouvert à toutes et à tous (membres et non-membres).

L'équipe d'Anim'Stinzel vous souhaite à vous et à vos proches,
une très bonne et heureuse année 2017

Le Président,
Alexis WIES

A l'école élémentaire de Berthelming

Les classes fêtent carnaval

La classe de CE2

La classe de CP - CE1

Au château de Lichtenberg

... Une sortie sous la pluie

Spectacle de fin d'année dans la cour de l'école maternelle

Les CP - CE1 jouent des claves

Les CE2 chantent …

… puis présentent une pièce de théâtre en allemand

Saint Nicolas

Saint Nicolas, de passage à l'école, récompense les 28 élèves de CP – CE1 – CE2.

Rentrée 2016

Cette année, la maternelle accueille 25 élèves : 11 petits, 9 moyens et 5 grands.

Semaine du goût

En octobre, lors de la semaine du goût, nous avons travaillé sur le thème des pommes. Durant cette semaine, les enfants ont pu :

- déguster différentes sortes de pommes : Granny Smith, Golden, Pirouette, Dalinbel,
- déguster des chaussons aux pommes de la boulangerie de Berthelming
- goûter différents jus de pomme : jus de pomme en brique (industriel), jus de pomme pétillant, jus de pomme artisanal
- préparer et déguster de la compote de pommes

Préparation de la compote de pommes

Dégustation de la compote de pommes

Le 6 décembre, le Saint Nicolas est venu à l'école. Les enfants l'ont accueilli en chantant. Pour les remercier, il leur a apporté un petit cadeau et des chocolats.

conseil de Fabrique

2016 Une année de changement

Dernière messe de M. l'Abbé Jérôme PETITJEAN.

Le 21 août dernier, après 6 années passées parmi nous, c'est avec une intense émotion que M. l'**Abbé Jérôme PETITJEAN** célébrait sa dernière messe dans notre église St Martin. Il avait su conquérir le respect et le cœur de tous les paroissiens, et ils étaient venus nombreux pour lui témoigner leur reconnaissance. Son départ officiel a été célébré le 4 septembre en l'église de Sarraltroff. Quelques jours plus tard, il quittait notre communauté de paroisses pour prendre ses nouvelles fonctions à Moulin-les-Metz.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans son nouveau ministère.

Rappelons que, sous l'impulsion de M. l'Abbé Jérôme et le dévouement de M. Guy Antoni, un rassemblement des chorales de Fénétrange et de Niederstinzel ainsi que de quelques membres de la chorale de Berthelming, avait permis de célébrer des messes avec des chants plus soutenus. Malheureusement le décès brutal de Guy a mis fin à cette collaboration et notre chorale se retrouve à nouveau très affaiblie.

Nous serions heureux d'accueillir de nouveaux membres.

Arrivée de M. l'Abbé Patrick MULLER.

M. l'**Abbé Patrick MULLER** dont c'est la première affectation en paroisses, est appelé à continuer l'œuvre démarrée par son prédécesseur.

Le 11 septembre, c'est par la cérémonie de remise des clés de l'église de Sarraltroff (symbolisant l'ensemble des églises de la communauté), que débutait la messe d'installation de l'Abbé Muller.

« Pour avancer ensemble », le chant interprété par la chorale inter-paroissiale donnait le ton quant à la direction que prendrait son ministère. Les paroissiens de toute la communauté étaient présents pour témoigner de leur foi et de l'attachement porté à leur Eglise. Ils sont prêts à le suivre.

M. l'Abbé, soyez le bienvenu parmi nous !

A tous les paroissiens,

Les membres du Conseil de Fabrique

vous remercient pour vos dons et vos actions bénévoles et

vous présentent leurs Meilleurs Vœux de Santé, de Paix, de Joie et de Bonheur.

BONNE et SAINTE ANNEE 2017.

La présidente: Sylvie BOUR

Le mot du Président

Bilan de l'année écoulée et dates à retenir pour 2017

En 2016, la **1ère sortie bus** fut une journée de ski pour petits et grands à La Bresse Une trentaine de personnes étaient du voyage.
La **2ème sortie bus** était Hagondange, qui connaît toujours un grand succès.
Après la marche, direction Amnéville pour le Zoo ou les Thermes ou encore pour certains le Casino.
Notre **3ème sortie bus** était chez nos voisins de Holving.
Pourquoi un bus à côté de chez nous ? Tout simplement après une bonne marche et un bon repas, nous avons pris la direction de Sarreguemines pour visiter le Musée de la Faïencerie (très beau)
La **4ème sortie bus** était en Alsace à Eschbach suivi de la fameuse fête du Streisselhochzeit à Seebach. C'était une très belle journée.
Notre **5ème sortie bus** se dirigeait vers Westhouse. Après la marche et le repas, direction Dorlisheim pour le défilé de la fête de la Mirabelle : journée très conviviale.
Notre dernière et **6ème sortie bus** était à Metz : Marche de nuit dans la ville de Metz illuminée pour cette fin d'année et son marché de Noël.
Sur les 60 participants, une bonne partie souhaiterait déjà y retourner de suite tellement c'était magnifique.
Il faut noter qu'à chaque sortie, les bus étaient bien remplis.

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 11 juin avec 180 personnes. Très belle soirée.

Parlons un peu de notre Marche Populaire du 10 Juillet.
Nouveau succès avec 1264 Marcheurs, un Grand Bravo à tous ces Marcheurs ! En remerciant toutes celles et ceux qui ont préparé et œuvré toute la journée et pour n'oublier personne, je dirai un Grand Bravo et Merci à toutes et tous.

=> **Rendez-vous au 09 Juillet 2017 !**

Pour 2017, quelques dates à retenir :

- Sortie bus courant Février à La Bresse, selon enneigement.
- Sortie bus : le 09 avril à Ottange et le 14 Mai à Alteckendorf
- Samedi 10 juin : Assemblée Générale
- Dimanche 9 juillet : **notre 25ème Marche Populaire**
- Sortie bus : le 30 Juillet à Beinheim
- Sortie bus : le mercredi 10 Septembre à Rohrwiller – Choucroute Nouvelle
- Sortie bus : Marché de Noël au mois de Décembre – date et lieu à définir

Pour l'année 2017, le calendrier vous sera distribué courant janvier.

A vous tous : amis, membres, sympathisants et bénévoles ainsi qu'à vos familles, je vous souhaite à toutes et à tous une :

Bonne et Heureuse Année 2017

Le Président : Alphonse Winkler

Amicale des Donneurs de Sang
Niederstinzel-Fénétrange-Postroff

Bilan des activités 2016

Collectes :

Fénétrange 08.01.2016 - 50 donneurs, 1 premier don

Postroff 20.05.2016 - 77 donneurs, 6 premiers dons

Niederstinzel 21.10.2016 - 63 donneurs, 3 premiers dons

Pourquoi donner son sang !
Donner son sang est un geste simple et solidaire qui permet de soigner 1 million de malades chaque année
Les produits sanguins ont une durée de vie courte :

- 42 jours pour les globules rouges
- 5 jours pour les plaquettes.

Pour que les réserves soient reconstituées régulièrement, il est donc essentiel que les donneurs se mobilisent chaque jour.
Aucun médicament ne peut aujourd'hui se substituer au sang humain.
Tous les groupes sanguins sont concernés.

Le comité remercie les municipalités pour la mise à disposition des locaux pour les collectes, et la population pour leur accueil et leur générosité lors de la vente des calendriers.

Le comité s'associe à moi pour vous adresser nos vœux de bonheur et de santé pour l'année 2017

Collectes 2017 :

Fénétrange 06.01.2017

Postroff 19.05.2017

Niederstinzel 20.10.2017

Le président :
KLEIN Dany

Conseil Presbytéral

L'année 2016 a été marqué par l'imposant chantier de la restauration extérieure de notre Eglise.
Pour contribuer au financement des travaux, la paroisse protestante a organisé une soirée festive le 28 mai.
Cette animation a connu un énorme succès et au nom du Conseil Paroissial, je remercie les organisateurs et les nombreux bénévoles qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette soirée.
Mes remerciements s'adressent à toutes celles et ceux qui se sont investis pour la paroisse et également à nos généreux donateurs.

UN GRAND MERCI

Veillée de Noël avec les enfants
& la chorale de
Burbach —Diedendorf

Que 2017 soit pour vous :
L'année de l'Amour
Pour vivre pleinement chaque jour
L'année de la Tolérance
Pour donner à tout le monde une chance
L'année de la Générosité
Pour le bonheur de partager.

Bonne Année

La vice-présidente :
Marie-Louise KRUGER

Le Club d'Epargne « Au Bon Coin » en mode « croisière »

Suite à son redémarrage en 2015, le club d'épargne poursuit sa progression avec un bilan conforté.
En effet, à l'issue des 11 levées mensuelles, il a été remboursé la coquette somme de 52.000€ lors de l'assemblée générale avec la présence de 100 sociétaires sur les 140 que compte le club.
Le bilan financier est très positif suite à l'organisation par le club d'épargne des manifestations ci-après:

*Concours de belote début mars à Diedendorf avec 124 joueurs
*Fête de la Musique au mois de juin avec 110 participants

Je tiens à remercier les membres du comité et leurs conjoints pour avoir contribué au succès de ces manifestations , ainsi que de leur aide lors des levées.

Lors de la dernière assemblée générale, le comité a été complété et se compose à présent de:

*Président: KLEIN Didier
*Vice-président: NEUROHR François
*Secrétaire: WETTERHOLD André
*Vice-secrétaire: KLEIN Jessica
*Trésorier: SCHNEIDER Jean Marc
*Vice-trésorier: WILLEM Roudi
*Censeurs: - BAUER Herbert, BERG Florent, JEHLE Eliane, KLEIN Dany, SAGAN Pascal, SCHUSTER GREIB Jonathan, SEYER Franck, WIRIKOFFE Romain & ZIMMER Remy

La 1ère levée 2017 aura lieu le dimanche 15 janvier à 11h30 avec ouverture du bar dès 10h30, et les levées suivantes se dérouleront suivant les dates ci-après:

19 février	19 mars	16 avril	28 mai	25 juin
23 juillet	20 août	24 septembre	15 octobre	12 novembre

La mise minimum est de 10€/levée et le montant des amendes en cas de non versement est de 2€ (avec une franchise de 2 amendes).
Le concours de belote sera organisé à Diedendorf le dimanche 5 mars, la Fête de la Musique le dimanche 25 juin dans « Le Préau », et le remboursement des épargnes le samedi 25/11.
Il reste quelques casiers de disponible (droit d'inscription = 2€) et vous pouvez encore vous inscrire lors des premières levées; il faut préciser que le bar est ouvert à toutes et tous; sociétaires du club d'épargne ou non.

Le comité vous présente ses meilleurs vœux pour 2017
vœux de santé et de bonheur

Le Président: KLEIN Didier

LA VIE DES POMPIERS DU VILLAGE

Les manifestations de cette année

Au cours de cette année ont eu lieu comme d'habitude diverses manifestations organisées par l'amicale des Sapeurs-Pompiers du village :

- La 10ème édition du « brûle-sapins»

Comme chaque année, une partie de la recette sera **reversée à l'Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers de France.**

- La 11ème édition du Vide-Grenier/Brocante :

La manifestation de cette année a été reportée d'une semaine suite au mauvais temps et a, en fin de compte, fait le bonheur de nombreux chineurs.

- La soirée Harengs :

Organisée la veille du 11 novembre a connu cette année encore un grand succès puisque la nouvelle salle du village "Le Préau", affichait complet pour cette troisième édition.

- L'apéritif qui avait lieu le dimanche de la "kirb"a également connu le succès

- **La célébration de la Sainte-barbe :**

Voilà plusieurs années que les sapeurs pompiers de Niederstinzel et Romelfing fêtent la Sainte-Barbe ensemble.
Suite au départ à la retraite du chef de centre de Romelfing et n' ayant aucun successeur , le corps local de Romelfing va malheureusement disparaître.

Le lieutenant Etienne Willig tient à remercier André Parmentier ainsi que son adjoint André Blaising pour ces années de collaboration et de partage. Il remercie également les maires Alfred Poirot et Bernard Weinling, les Adjoints ainsi que les vétérans et leurs épouses.

Bonne Retraite aux deux André

Pour finir un traditionnel MERCI

A Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour leur soutien.
Aux bénévoles qui ont participé à divers travaux et à nos différentes manifestations.
A toute la population pour leur accueil lors de la vente des calendriers.
Pour information sur la couverture du calendrier 2017 le nouveau Directeur Départemental Colonel VALLIER

Le Lieutenant Etienne WILLIG remercie toute son équipe pour son implication lors des différentes manœuvres et manifestations.

BONHEUR, SANTE ET PAIX POUR L'ANNEE 2017
Vous souhaite l'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de Niederstinzel

LE BUDGET COMMUNAL 2016

Le Budget Communal se divise en deux sections:

*la section de FONCTIONNEMENT

*la section d'INVESTISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES:

Chapitres:

13	**Atténuation de charges** (Remboursement salaires emplois en CUI)	8 708
70	**Produits des services, du domaine** (location chasse, redevances EDF & SDIS, concessions cimetière, ….)	7 601
73	**Impôts et taxes** (Taxes d'habitation, foncières, CVAE et droits de mutation)	58 056
74	**Dotations, participations, subventions diverses** (Dotations reçues de l'Etat, attributions et compensations diverses état, département, CCPF, taxe droits de mutation….)	55 978
75	**Autres produits et gestion courante & produits exeptionnels** (Loyers logements communaux, terrains communaux, divers, …& locations salle, y compris remboursement assurance parapet Sarre)	23 947
	TOTAL DES RECETTES:	**154 290**

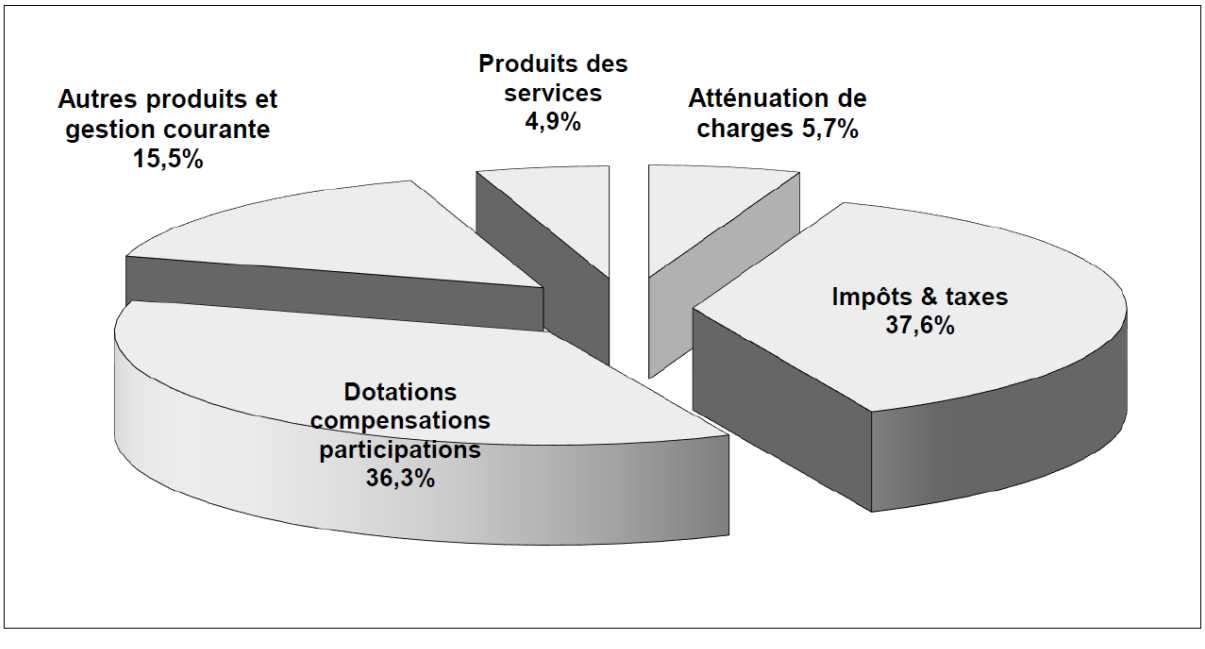

Les recettes de fonctionnement ont progressé par rapport à 2015 (env.4%) suite à la l'augmentation des atténuations de charges alors que les dotations de l'Etat baissent (-2.900€)

*Près de 36% des recettes totales proviennent des dotations de l'Etat et des compensations diverses concernant les taxes locales

*Les impôts locaux et les taxes de droit de mutation représentent près de 38% des recettes

*Les loyers communaux (logements, terrains) & locations représentent 15% des recettes

*Les produits des services représentent 5% des recettes

*les atténuations de charge représentent 6% des recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

Chapitres:			en €
11	**Charges à caractère général**	détail	26 426
	*Achats non stockables ou non stockés	9 203	
	(eau, électricité, fournitures de bureau, fleurs, produits d'entretien, petits équipements,…)		
	*Services extérieurs	9 035	
	(Entretien terrains, bâtiments, assainissement, éclairage public, voirie, assurances, maintenance, sonneries églises, formation, débroussaillage & élagage,……..)		
	*Autres services extérieurs	6 879	
	(Fêtes et cérémonies, affranchissement, P.T.T., cotisations, annonces, honoraires & indemnités diverses, bulletin municipal, taxe urbanisme…..)		
	*Impôts et taxes	1309	
	(Impôts et taxes foncières des propriétés communales)		
12	**Charges de personnel**		34 409
	(Rémunérations et cotisations personnel communal)		
65	**Autres charges de la gestion courante**		22 954
	*Indemnités de fonction maire et adjoints + cotisations		
	*Contingents et participations diverses		
	(Service incendie, Accompagnement scolaire, ……)		
	*Subventions diverses		
	(Associations locales & autres,….)		
66	**Charges financières et exceptionnelles**		5 105
	Intérêts des emprunts et fonds de préquation intercommunal (FPIC)		
	TOTAL DES DEPENSES:		**88 894**

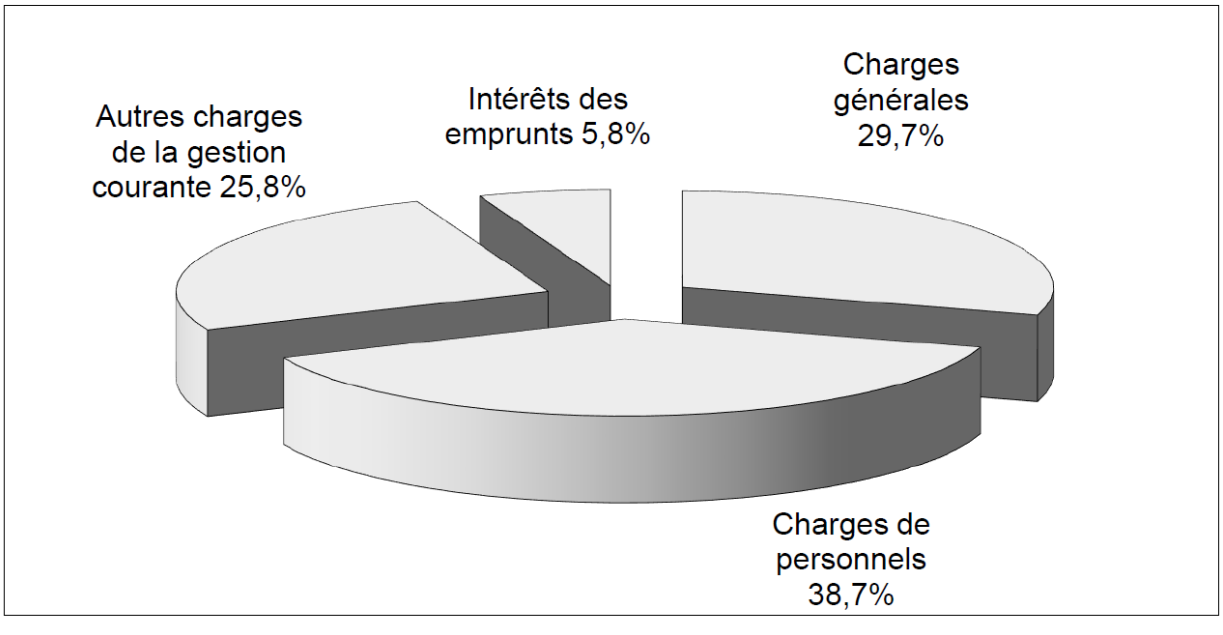

Les dépenses de fonctionnement ont légèrement diminué par rapport à 2015 (env.2,5%) malgré l'embauche d'une personne en CUI (Contrat Unique d'Insertion) subventionné à 90%

*environ 30% pour les charges générales: en baisse car pas d' élagage & - de fournitures
*environ 38% pour les frais de personnel: en hausse car personne embauchée en CUI
*environ 26% pour les autres charges de la gestion courante: dépenses stables
*environ 6% pour les intérêts des emprunts: dépenses stables

SECTION D' INVESTISSEMENT

RECETTES:

Objet:			en €
*Subvention Etat	DETR rénovation temple (acompte)		15 000
*Subvention Région	Rénovation temple (acompte)		11 390
*Paroisse Protestante	Participation rénovation temple		30 000
*Emprunt	Rénovation temple & travaux rue du coteau		80 000
*Dotations & participations diverses			58 071
	Récupération TVA travaux d'investissement 2014	57 869	
	Taxe Locale d'Equipement & divers	202	
	TOTAL DES RECETTES:		**194 461**

DEPENSES:

*Rénovation temple	179 681
*Travaux rue du Coteau et sortie village vers Sarre Union	64 265
*Remise en état pignon "maison Heck"	6 174
*Honoraires études toitures mairie/église & carte communale	1 370
*Débroussailleuse & nettoyeur haute pression	981
*Remboursement capital des emprunts	19 771
TOTAL DES DEPENSES:	**272 242**

BALANCE GENERALE 2016

RECETTES:	FONCTIONNEMENT	154 290
	INVESTISSEMENT	194 461
	Nouvelle ligne de trésorerie	30 000
	REPORT EXCEDENT FIN 2015 y compris réajustements début 2016	6 216
	LOTISSEMENT: vente terrain	22 800
	TOTAL DES RECETTES:	**407 767**
DEPENSES:	FONCTIONNEMENT	88 894
	INVESTISSEMENT	272 242
	LOTISSEMENT (Emprunt)	17 374
	LOTISSEMENT Viabilisation terrain & remboursement TVA	12 195
	TOTAL DES DEPENSES:	**390 705**

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE: (= Réserves fin 2016) 17 062

Faible excédent de cloture; nous avons dépensé près de 240.000€ pour le temple et la voirie rue du Coteau alors que nous n'avons encaissé que 56.000€ d'aides & subventions

Le réseau électrique fait peau neuve

Depuis le mois d'avril, une dizaine de techniciens d'ERDF sont à pied d'œuvre pour contrôler et rénover le réseau électrique de quatre communes autour de Fénétrange. De quoi éviter certaines pannes.

Les coups de vent violents, les orages et la neige…. Autant de conditions climatiques qui fragilisent les lignes électriques et donc l'alimentation en courant. Les habitants de la commune de Fénétrange en savent quelque chose.

Afin de pallier à ces faiblesses, une dizaine de techniciens d'ERDF ont commencé dès le mois d'avril d'importants travaux de maintenance sur le réseau d'électricité de diverses communes de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud : Bertherlming, Romelfing, Fénétrange et Niederstinzel. Une opération dans la continuité de ce qui a été entrepris à Dolving, Gosselming, Haut-Clocher et Oberstinzel.

« Perenniser les installations »

« Nous avons noué un partenariat fort avec ERDF » précise Roland Klein, président de la communauté de communes, qui a la compétence électricité.

« L'entreprise nous propose des chantiers et nous choisissons avec les maires ce que nous avons besoins de faire » Ce partenariat sur cinq ans permet à ERDF de hiérarchiser les travaux à réaliser.

« Nous sommes en train de pérenniser les installations électriques » explique Benoît Oster, chef d'agence collectivités locales ERDF Moselle.

« Nous contrôlons les poteaux, les armements, les fils, les câbles, les fixations des câbles… » Tout le matériel usagé va être changé. *« Les lignes électriques ont en moyenne 40 ans. Elles s'abîment plus ou moins vite selon les phénomènes climatiques »* souligne Benoît Oster. Ainsi des isolateurs et des attaches vont être remplacés. Dix poteaux vont être renouvelés sur les communes concernées.

« Nous substituons ceux qui sont trop vétustes, par exemple lorsque le béton a éclaté » détaille le chef d'agence collectivités locale ERDF Moselle.

Un investissement de 283 000 €

En tout, ce sont 26 km de réseaux qui vont être rénovés par les équipes d'ERDF, sur les quatre communes. Ces travaux de maintenance doivent se terminer à la fin du mois de septembre, mais restent soumis aux aléas climatiques. L'investissement pour ERDF s'élève à hauteur de 283 000 €.

Hier une équipe de techniciens venus de Dieuze est intervenue sur un poteau à l'une des entrées de Fénétrange.

« Ce sont des personnes qui travaillent sous tension. Ils évoluent avec des perches isolantes » indique Benoît Oster. *« Cela permet de ne pas couper l'alimentation électrique de Fénétrange »* Pour les plus petites communes, l'entreprise procédera autrement : quatre groupes électrogènes seront mis en place afin de garantir l'alimentation électrique. Ils sont une dizaine de techniciens mobilisés pour réaliser cette opération de maintenance.

Après Fénétrange, ces techniciens vont vérifier les installations de la commune voisine de Romelfing, avant celle de Bertherlming. Au cours de l'été, un ancien "interrupteur" va être changé près du stade de Fénétrange. L'intensité du courant va être augmentée, ce qui devrait éviter de nouvelles coupures.

Visite des installations du SEB

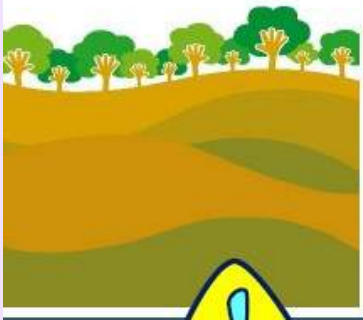

TERRITOIRE ZÉRO GASPILLAGE zér DÉCHET

Pôle Déchets PAYS DE SARREBOURG

LETTRE D'INFORMATION

Au 1er juin 2017, le camion de collecte des ordures ménagères passera une semaine sur deux.

► OBJECTIF ATTEINT.

En 2011, en vue de la fermeture du centre d'enfouissement de Hesse, il avait été décidé de mettre en place la redevance incitative. L'objectif premier était de recycler plus de déchets et ainsi lisser les coûts d'enfouissement des déchets pour éviter une forte augmentation de nos factures. Sans ce système de facturation, le coût de gestion des déchets aurait augmenté de 17 % en 2017 (au lieu de 5%) pour financer le transport des ordures ménagères vers le centre d'incinération et de valorisation énergétique de Haguenau (situé à 70 km de Sarrebourg).
Fin 2016, notre centre d'enfouissement, officiellement fermé, nous pouvons constater que l'objectif a été atteint, et cela, grâce à un effort collectif.

► POURSUIVONS NOS EFFORTS.

Depuis le mois de juillet, nos déchets sont transportés et traités hors du territoire, ce qui renchérit le coût du service. Dans le cadre du renouvellement de notre contrat de collecte et afin de limiter la hausse de nos factures, la collecte de la poubelle d'ordures ménagères sera réalisée tous les quinze jours à partir du 1er juin 2017 dans les communes rurales (hors agglomération de Sarrebourg, Réding, Buhl Lorraine). Le Pôle Déchets va vous tenir informé pour accompagner cette transition, restez à l'écoute (ci-dessous, quelques conseils pour favoriser la communication entre le service et les usagers).

► UNE DEMARCHE COLLECTIVE

Le passage du camion une semaine sur deux, à l'image de la collecte sélective actuelle du bac de tri répond aux remarques de nombreux usagers nous faisant part de l'intérêt de réduire le nombre de passage des camions de collecte, alors que les foyers sortent leur poubelle une fois par mois en moyenne.

En 2009,
1/3 des déchets étaient recyclés.
Aujourd'hui, ce sont les 2/3 !

AFIN DE VOUS ACCOMPAGNER DANS CETTE TRANSITION, le Pôle Déchets vous invite à :

- **RESTER ATTENTIFS** à ses documents de communication (calendrier de collecte, lettre d'information,..) ;
- **UTILISER SON SITE INTERNET** www.pays-sarrebourg.fr
- **VOUS ABONNER A SA PAGE FACEBOOK (NOUVEAU)** créée pour vous transmettre les informations (actualités, évènements, outils,...) de manière simple et rapide, mais aussi pour **FAVORISER LES ECHANGES** et **REPONDRE A VOS ATTENTES.**

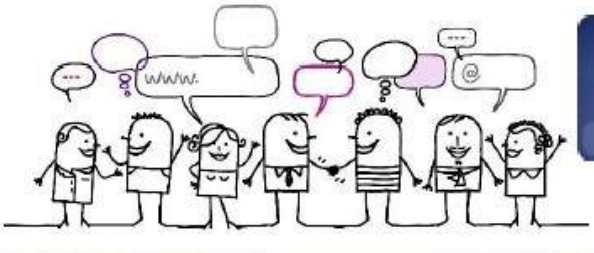

LE POLE DECHETS VOUS ACCUEILLE :

Terrasses de la Sarre – Terrasse Normandie - 57400 SARREBOURG
Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h. Le jeudi uniquement de 10h à 12h.
Par téléphone : 0800 807 018 (GRATUIT depuis un poste fixe)

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017

***Vendredi 6 janvier:** **¤Collecte de Sang à Fénétrange**
D.S.B. Fénétrange-Niederstinzel-Postroff

***Samedi 14 janvier:** **¤Vœux du maire** *Commune de Niederstinzel*

***Dimanche 15 janvier:** **¤1ère levée Club d'Epargne « Au Bon Coin »**

***Samedi 21 janvier:** **¤Soirée « Brûle Sapins »** *Amicale Sapeurs Pompiers*

***Février:** **¤Sortie ski à La Bresse** *Sport Culture Loisirs (**SCL**)*

***Dimanche 5 mars:** **¤Concours de Belote à Diedendorf**
Club d'Epargne « Au Bon Coin »

***Vendredi 17 mars:** **¤Soirée « Maisons fleuries »**

***Dimanche 2 avril:** **¤Sortie marche populaire Ottange (SCL)**

***Vendredi 14 avril:** **¤Chasse aux œufs** *Anim'Stinzel*

***Dimanche 23 avril :** **¤Elections Présidentielles (1er tour)**

***Dimanche 7 mai :** **¤Elections Présidentielles (2ème tour)**

***Lundi 8 mai:** **¤Commémoration de l'Armistice**
Commune de Niederstinzel et UNC

***Dimanche 14 mai:** **¤Sortie marche populaire Alteckendorf (SCL)**

***Vendredi 19 mai:** **¤Collecte de Sang à Postroff** *D.S.B.*

***Samedi 10 juin:** **¤Assemblée Générale** *Sport Culture Loisirs*

***Dimanche 11 juin :** **¤Elections législatives (1er tour)**

***Samedi 17 juin :** **¤Soirée Pizzas –Flamms** *Paroisse Protestante*

***Dimanche 18 juin :** **¤Elections législatives (2ème tour)**

***Dimanche 25 juin:** **¤Fête de la Musique** CE « Au Bon Coin »

***Dimanche 9 juillet:** **¤25ème Marche populaire Internationale (SCL)**

***Dimanche 30 juillet:** **¤Sortie marche populaire Beinheim (SCL)**

***Mercredi 13 septembre:** **¤Sortie marche populaire Rohrwiller (SCL)**

***Dimanche 17 septembre:** **¤Brocante -Vide greniers** *Amicale Sapeurs Pompiers*

***Vendredi 20 octobre:** **¤Collecte de Sang à Niederstinzel** *D.S.B.*

***Dimanche 22 octobre:** **¤Repas communal (+ de 60 ans)**

***Vendredi 10 novembre:** **¤Soirée Harengs** *Amicale Sapeurs Pompiers*

***Samedi 11 novembre:** **¤Fête de l'Armistice**
Commune de Fénétrange et UNC

***Dimanche 12 novembre:** **¤Kirb** *Amicale des Sapeurs Pompiers*

***Samedi 25 novembre:** **¤Soirée Remboursement**
Club d'épargne « Au Bon Coin »

***Samedi 2 décembre:** **¤Soirée Sainte Barbe**
Amicale des Sapeurs Pompiers

Cette liste est susceptible d'être modifiée / complétée par les différents organisateurs et associations.

LE CRÉDIT MUTUEL FAIT BAISSER LE BUDGET MOBILE DE TOUTE LA FAMILLE.

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel

CRÉDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES
1 RUE DU MARÉCHAL LECLERC - 57930 FENETRANGE
1 ROUTE DE FÉNÉTRANGE - 57400 SARRALTROFF
9 RUE DE SARREBOURG - 57400 LANGATTE

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,6 millions de clients-sociétaires.

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 € (RCS B 588 505 354), 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr